



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Conseil communautaire du 7 novembre 2023
À Draveil*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 08.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et tous. Je vous propose d'ouvrir la séance, puisque nous avons le quorum.

► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Je commence par vous donner quelques rapides informations.

Nos équipements publics ont connu une très bonne rentrée pour la nouvelle saison, je pense notamment aux conservatoires de Montgeron et de Draveil où nous avons une augmentation de la fréquentation, tandis que le CRD à Yerres connaît une fréquentation stable par rapport à l'année précédente.

Je voudrais vous dire, comme c'est le cas au niveau national, que nos deux cinémas voient aussi leur fréquentation remonter. On avait connu une chute très forte pendant la période Covid et, fort heureusement, les entrées sont correctement orientées depuis plusieurs semaines, avec 27 500 entrées au Cyrano et 19 800 au Paradiso. Je vous rappelle que ce dernier avait dû être fermé, compte tenu de la faillite du délégataire de l'Agglomération. Le cinéma a rouvert en régie à la fin du mois de juin.

Concernant les manifestations :

- nous avons relancé Démos, les ateliers ont débuté le 9 octobre.
- dans les piscines de Brunoy et Montgeron, nous lançons, avec le soutien de l'Agence nationale du sport, des stages d'aisance aquatique. Ce sont des stages destinés aux enfants de 4 à 6 ans, qui ont eu du succès.
- octobre rose, manifestation récurrente qui rencontre de plus en plus de succès, puisque nous avons eu 1 500 participants au Chêne d'Antin à Draveil pour les différentes courses qui étaient proposées et qui ont permis de récolter près de 9 000 € de dons affectés à la Ligue contre le Cancer
- l'opération de dépistage du cancer qui s'est tenue à Brunoy avec une cinquantaine de personnes qui ont pu bénéficier d'une mammographie.
- nous avons eu également un très grand succès du Forum de l'Emploi à Yerres, le 12 octobre dernier, avec plus de 1 000 visiteurs et 79 exposants.

Je terminerai les informations calendaires en vous précisant que samedi 18 novembre, entre 9 h 30 et 11 h 30, se tiendra à l'école Jean Merlette de Brunoy une réunion importante pour l'opération de Renouvellement urbain des Hautes-Mardelles et qu'une exposition se tiendra sur ce grand projet du 20 novembre au 22 décembre au pôle de service public de ce quartier.

Une opération de développement économique a débuté sur Montgeron avec Bluespace, sur l'ancien site de France Télécom, portée par la ville avec le soutien de l'Agglomération ; on a une autre opération de développement économique qui, on l'espère, débutera dans le courant de l'année 2024 avec le promoteur Spirit qui réalisera également des bâtiments à usage d'activité économique, mais à vocation artisanale et avec quelques bureaux sur le site du Réveil-Matin à Montgeron.

Ce sont de bonnes nouvelles pour l'emploi sur notre territoire.

Je me permets un dernier mot qui n'est pas dans les informations qui m'ont été communiquées. En effet, suite au dernier Conseil communautaire sur lequel nous avons délibéré sur la nouvelle DSP de la distribution d'eau potable, les discussions sont engagées avec le futur délégataire pour que les choses se passent au mieux au 1^{er} janvier prochain. La SAUR va ouvrir une Agence locale sur le territoire de la commune d'Epinay-sous-Sénart où elle a trouvé des locaux et le plus proche possible du 1^{er} janvier. Nous suivons attentivement les questions de ressources humaines pour que les personnels de Suez concernés par ce changement de délégataire puissent se voir faire des propositions. Une réunion a d'ailleurs lieu demain matin sur le sujet et les services de l'Agglomération et les élus qui suivent ce dossier font en sorte que les choses se passent du mieux possible.

Je vous indique, parce que je pense que ce sera fait avant notre prochain Conseil communautaire, que nous avons prévu d'envoyer, à l'attention de tous les usagers de l'Agglomération, une lettre d'information pour leur présenter le choix que nous avons effectué lors du dernier Conseil Communautaire, et leur donner quelques informations pratiques concernant principalement la facturation car en plus de la facturation traditionnelle du délégataire actuel (Suez), ils auront une facture début 2024, toujours de Suez, pour solder les comptes avec Suez. Ils recevront une nouvelle facture du nouveau délégataire SAUR au printemps ou en mai prochain vraisemblablement. La seule démarche à effectuer par les usagers, mais il faudra que l'on communique collectivement en leur direction, sera de communiquer leurs coordonnées bancaires à ce nouveau délégataire s'ils souhaitent procéder au prélèvement automatique ou au prélèvement mensuel, puisque le RGPD ne permet pas les transferts de données entre un délégataire et un autre. Il faudra que chaque usager fasse cette démarche et c'est la seule « contrainte » à laquelle nos concitoyens seront, je l'espère, confrontés.

Je vous propose de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2023

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas.)*

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 29 juin 2023, qui est adopté à l'unanimité.)

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de désigner Nicole LAMOTH.

(Mme Nicole LAMOTH est désignée secrétaire de séance.)

(Entrée en séance de M. Allouch)

M. le PRÉSIDENT.- Damien ALLOUCH va nous expliquer ce qu'est l'aisance aquatique.

M. ALLOUCH.- L'aisance aquatique consiste globalement à permettre aux enfants du territoire de ne pas se noyer. L'Agglomération porte la question de l'aisance aquatique depuis quelques années, avec une montée en puissance. J'ai en tête notamment un stage il y a deux ans qui s'est déroulé à Epinay-sous-Sénart, mais cela se décline sur d'autres piscines du territoire, avec une méthodologie bien particulière qui permet aux enfants non pas forcément d'apprendre à nager mais

d'être à l'aise dans l'eau et d'avoir les premiers réflexes en cas de noyade. En bref, on apprend à ne pas couler.

M. le PRÉSIDENT.- La langue française étant particulièrement riche, on arrive à trouver des mots qui nous invitent à réfléchir.

I. MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GÉOTHERMIE LIMITÉE GÉOGRAPHIQUEMENT AUX VILLES DE VIGNEUX-SUR-SEINE, MONTGERON, DRAVEIL ET CROSNE

Mme CARILLON.- Nous vous proposons la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération de la géothermie. Pour ce faire, nous avons distingué trois secteurs :

- secteur Ouest : Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine
- secteur Nord : Crosne
- secteur Est : Epinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart, Brunoy et Yerres.

Aujourd'hui, il s'agit de donner la compétence à la Communauté d'Agglomération sur les secteurs Ouest et Nord. Nous avons commencé le raccordement là où le réseau existait déjà sur l'Oly à Montgeron. Il s'agit maintenant de déployer sur les gros collectifs sur la Forêt. Pour cela, nous avons besoin administrativement que la Communauté d'Agglomération ait la compétence.

Nous avons longuement parlé de géothermie, c'est un modèle vertueux. Nous avons la chance d'avoir des doggers, ces espèces de grosses poches d'eau très chaudes qui sont très favorables pour le territoire, puisqu'elles sont chaudes et pas très loin à aller chercher. C'est très favorable pour nous. Cette ressource est inépuisable, décarbonée, renouvelable et stable. Il est vraiment important de l'exploiter.

Si nous ne couvrons pas complètement le territoire sur la compétence, c'est parce que côté Est, nous avons encore des choses administratives à gérer, la situation n'est pas tout à fait la même, puisque nous avons aujourd'hui deux puits de géothermie, un à Vigneux-sur-Seine et un sur la partie Est, et que nous ne sommes pas prêts administrativement et juridiquement à traiter le deuxième puits de géothermie.

Pour ne pas prendre du retard, la Communauté d'Agglomération prend la compétence sur Montgeron, Draveil, Vigneux-sur-Seine et Crosne pour le Nord. Nous traiterons plus tard la compétence sur les autres villes.

Les travaux commenceront en 2024. Nous serons tous attentifs à faire voter dans chacun de nos conseils municipaux cette prise de compétence. C'est important si l'on veut commencer les travaux dès le mois de mars/avril. Il faut impérativement être vigilant, chacun dans nos conseils municipaux, à délibérer sur la délibération que nous passons aujourd'hui à l'Agglomération. Je sais que les services de l'Agglomération ont préparé des slides pour vous expliquer la géothermie pour tout remettre en perspective.

Je vous invite à autoriser cette prise de compétence par la Communauté d'Agglomération par cette délibération.

(Diffusion d'un film.)

On parle de géothermie profonde, mais il y a aussi de la géothermie de surface. Aujourd'hui, l'Agglomération étudie - quand on ne peut pas faire de géothermie profonde ou que cela demande un coût trop important - la possibilité de faire de la géothermie de surface qui est aussi très efficace et très subventionnée à près de 90 % par l'Etat et les conseils régionaux, et qui peut être une solution. Cela nécessite de faire des études de sol pour vérifier que le sol n'est pas trop compact. Quand c'est possible, c'est aussi une alternative très importante et la Communauté d'Agglomération est en train de regarder différents sites, notamment les piscines, pour voir s'il serait possible de chauffer par géothermie deux surfaces quand les gros tuyaux n'arrivent pas jusqu'aux équipements.

M. le PRÉSIDENT.- J'ouvre le débat sur cette délibération qui est importante, à la fois pour le territoire et pour la vie de notre institution.

Mme CIEPLINSKI.- Notre groupe se réjouit de l'application du Plan climat-air-énergie territorial. En effet, la fiche action 4-7 du PCAET est « développer des réseaux de chauffage urbain alimenté par la géothermie ». Il est toujours réjouissant de voir ce Plan Climat, voté à l'unanimité, se mettre en œuvre petit à petit. Je ne vais pas mettre de suspense, on pense que ce transfert de compétences est une bonne chose pour permettre rapidement à la résidence la Forêt et au collège Pompidou d'être raccordés après l'Oly.

On a vu qu'il y avait des études concernant un raccordement de Crosne par rapport au puits de Valenton. J'imagine que cela nécessite des discussions avec l'autre territoire et que c'est une chose importante de continuer ces études également.

En revanche, j'ai quelques questions, Madame CARILLON, par rapport aux conséquences financières pour les villes concernées. Vous avez évoqué des situations très différentes en fonction des puits. A Vigneux-sur-Seine, on est en délégation de service public avec un prestataire extérieur qui reverse une redevance à la ville de Vigneux-sur-Seine. J'aurais souhaité savoir combien et comment cela va être réglé en termes d'évaluation des charges transférées. Le périmètre est seulement celui des villes de Montgeron, Crosne, Vigneux-sur-Seine et Draveil et on espère que Draveil pourra se raccorder également bientôt.

Pour le deuxième périmètre, on a une situation très différente avec la SEMGEP, qui est une société d'économie mixte, à Epinay-sous-Sénart. J'aurais souhaité savoir quelles sont ces choses administratives et juridiques qui retardent ou qui empêchent, quelles seraient les menaces et opportunités pour la ville d'Epinay-sous-Sénart d'avoir ce transfert de compétence.

Mme CARILLON.- Il n'y a pas énormément de conséquences pour les villes, hormis de devoir rouvrir leur chaussée. Le coût est absorbé en partie par des subventions et des travaux, qui sont absorbés par la vente de la chaleur aux administrés. C'est la façon dont se rémunère la DSP. La redevance qui, aujourd'hui, va à Vigneux-sur-Seine ira dorénavant à la Communauté d'Agglomération, puisque c'est elle qui aura la compétence. Il n'y a pas de problématique particulière.

Sur les sommes d'argent qui ont été engagées ou les ajustements qui peuvent avoir lieu, ce sera réglé par la CLECT, comme c'est toujours le cas dans des transferts de compétences. C'est donc la CLECT qui ajustera les contrats pour que personne ne soit lésé dans cette affaire, mais c'est à la marge, puisque ce sont des DSP qui se rémunèrent sur le prix de chaleur.

Concernant Epinay-sous-Sénart, c'est une question juridique, politique, technique aussi parce qu'il nous faut faire des études plus poussées pour savoir si techniquement il y a des choses à refaire. Administrativement et juridiquement, ce n'est pas du tout la même chose. Il y a énormément de

choses à conforter, à discuter, à arbitrer et des études complémentaires à faire. Pour le moment, on va laisser ces études se dérouler pour pouvoir vous donner les tenants et les aboutissants de la façon dont on travaillera plus tard sur ce puits de géothermie, qui a possiblement vocation à irradier au-delà de ce qu'il fait aujourd'hui. On peut aussi imaginer de construire un troisième puits de l'autre côté, si cela s'avère plus intéressant.

Aujourd'hui, tout est ouvert et il est difficile de travailler sur tout le territoire en même temps. Ce sont des choses qui sont encore à venir. Il n'est pas judicieux, pour l'instant, pour eux, de prendre cette compétence, c'est en tout cas la décision des élus à ce jour, mais je pense que les choses pourront évoluer dans les années à venir.

M. le PRÉSIDENT.- Le maire d'Epinay-sous-Sénart voulait apporter un éclairage également.

M. ALLOUCH.- Il n'y a aucune difficulté avec Epinay-sous-Sénart et avec la question de l'extension du réseau. Simplement, nous sommes en pleine écriture du schéma directeur et sans ce schéma directeur, rien n'est possible.

Un premier Copil a eu lieu en juillet et un deuxième est en préparation ; il en faut quatre. Il y a un changement : la SEM historique, qui existe actuellement, devra muter. Il y a deux ou trois changements à opérer, des études juridiques sont en cours mais on est sur l'étude technique dans le cadre du schéma directeur qui nous permettra ensuite de pouvoir avoir des soutiens financiers, notamment de la part de l'Ademe, de la région et des autres financeurs. C'est un passage obligé. On travaille dessus, ce qui ne nous empêche pas, en parallèle de la question de la prise de compétence, de travailler avec la ville de Brunoy et la résidence Talma sur l'extension du réseau, sans attendre la fin du travail sur le schéma directeur.

Un travail a été commencé il y a maintenant deux ans et demi avec le maire de Brunoy et l'ASL Talma. Ces travaux sont en cours. Les uns et les autres étant liés à des contrats avec des fournisseurs de gaz, tout cela ne se règle évidemment pas en deux ans et demi, mais on prépare les conditions techniques pour pouvoir étendre le réseau - c'est une demande très légitime de la part des Talmassiens Spinoliens et des Talmassiens Brunoyens - au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie. Il n'y a donc aucune difficulté.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si l'intervention de notre collègue Damien a épuisé le sujet.

Mme CIEPLINSKI.- En grande partie. J'ai une précision pour Mme CARILLON : c'est donc très clair pour Epinay-sous-Sénart mais vous dites que Vigneux-sur-Seine n'aura pas de manque à gagner de la redevance d'occupation, que ce sera réglé par la CLECT ; est-ce bien ce que vous avez confirmé ?

Mme CARILLON.- Oui. Tu veux répondre, Thomas ?

M. CHAZAL.- On en discute dans nos réunions techniques sur un sujet complexe. C'est un point qui a été soulevé pas plus tard que la semaine dernière. Toutes les possibilités juridiques sont à l'étude. Le délégataire peut donner la redevance directement auprès de la commune, ce qui pourrait éviter la tenue d'une CLECT, pour la raison que vu qu'il n'y a pas de charge transférée, c'est normalement de la recette. Aujourd'hui, on y travaille juridiquement.

S'il faut faire ce lien redevance agglomération, l'agglomération reversant à la ville, on peut peut-être éviter cette étape et faire directement du délégataire à la ville, au même titre que la ville de Montgeron, sauf si la ville de Montgeron souhaite donner la redevance à l'Agglomération, mais sachant que l'Agglomération n'a pas la compétence voirie, il faut avoir le même raisonnement qu'un

opérateur de téléphonie par exemple qui passe dans les fourreaux voirie. Cette précision vous sera apportée le moment venu, mais si on peut s'éviter des montages de CLECT, ce sera plus direct envers la commune. Il n'y aura pas de perte de recettes pour les communes suite à ce transfert de compétences.

Mme CARILLON.- D'une façon ou d'une autre, ce sera réglé sans douleur. C'est là, encore une fois, une organisation administrative à trouver.

M. le PRÉSIDENT.- Vous aurez compris que ce n'est pas le cœur du sujet, mais je pense que vous l'aviez dit dans votre intervention.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vous invite à délibérer sur cette prise de compétence. C'est un moment historique, parce qu'il y en a eu d'autres et il y en aura d'autres pour notre Agglomération, mais c'est une étape importante dans l'exécution de notre projet de territoire et la volonté que nous avons collectivement d'apporter des solutions concrètes à nos concitoyens sur les grands défis du siècle, et c'en est un.

Vous n'entendez pas toujours tous les petits messages que je peux avoir des uns et des autres, mais il est vrai qu'on a la chance sur le territoire d'avoir un sous-sol chaud. L'histoire de la géothermie à Vigneux-sur-Seine comme à Epinay-sous-Sénart, c'était principalement au moment de la création des quartiers. Des choix ont été opérés sur ces deux villes à l'époque qui ont amorcé la pompe et qui ont montré tout le potentiel de cette énergie. Cela nous est très clairement apparu comme une évidence, lorsque nous nous sommes réunis il y a quelques années et que nous avons travaillé sur ces questions, d'imaginer le réseau de chaleur à l'échelle communautaire et pas simplement à l'échelle d'un quartier ou d'une ville.

Je remercie tous les élus qui ont contribué à ce travail et particulièrement les maires de Vigneux-sur-Seine et d'Epinay-sous-Sénart.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

II. SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE INTERCOMMUNAL

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit du premier Contrat Local de Santé intercommunal sur les 9 communes. Il en existait un mais qui ne couvrait pas tout le territoire.

Mme GARNIER.- Sur la période 2018-2022, nous avons deux CLS, un sur Epinay-sous-Sénart et un sur l'ancien Val de Seine (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine). La Communauté d'Agglomération, soutenue par l'Agence nationale de la santé, a souhaité que l'on fasse un seul contrat local, qui regroupe nos 9 communes, de façon à réduire les inégalités sociales sur notre territoire au niveau de la santé.

Pour ce faire, il a fallu s'appuyer sur un diagnostic. Nous avons retenu le cabinet Mazars qui nous a aidés durant cette démarche, qui s'est déroulée entre juin 2022 et juin 2023. Dans un premier temps, c'étaient différentes modalités, c'est-à-dire : des entretiens avec des personnes, la diffusion de questionnaires auprès de la population, puis on a recueilli et analysé des données quantitatives.

De janvier à juin 2023, le travail a été fait sur des groupes de travail, au nombre de six. Vous avez les différents thèmes qui ont été travaillés et qui nous permettaient de pouvoir définir les axes sur lesquels nous allions travailler et définir des fiches actions.

De mars à mai 2023, le contrat local a été rédigé avec ces fiches. Puis, en juin 2023, un Copil a validé tous ces documents.

Suite à ces différents diagnostics, il est ressorti plusieurs enjeux qui sont les structures sociodémographiques du territoire. Les actions sont à cibler plutôt vers les plus jeunes et en direction de la population âgée. Ce qui a été démontré, c'est la précarité au niveau des habitants des quartiers Politique de la Ville. Il faut vraiment que l'on arrive à trouver des leviers et des actions, et lever les freins financiers pour donner accès aux soins à ces populations des quartiers prioritaires.

L'état de santé de la population, c'était surtout la prévention concernant la consommation d'alcool et de tabac et tout ce qui est conduit à risque sur la population en général, mais particulièrement ciblée sur les jeunes, les préventions de maladies au niveau de l'appareil circulatoire et des maladies de l'appareil respiratoire ; besoin de cibler certaines préventions et prises en charge par rapport à des pathologies chroniques, un accès au sport et à l'activité physique, un travail à mener sur la santé mentale qui est ô combien important, lever certains tabous et faciliter les parcours de soins ; une éducation à la santé et aux compétences psychosociales que l'on doit favoriser dès le plus jeune âge, une éducation aussi à la nutrition, un accompagnement vers une alimentation variée et équilibrée et un parcours des familles pour mieux structurer et connaître toutes ces problématiques.

Il y a ensuite des dispositifs de prévention, c'est le dépistage des différents cancers, la vaccination contre la grippe saisonnière et une vaccination des enfants qui est à développer et un accès aux soins dentaires.

Sur les offres sanitaires et médicosociales et d'accès aux soins, c'est le renforcement de l'accès à un médecin traitant qui est à travailler, une prise en charge des soins non programmés à organiser et l'amélioration de l'accès aux soins pour les plus démunis, une dynamique partenariale qui sera à encourager et à soutenir et une mobilisation sur un travail avec les CPTS qui sont au nombre de deux sur notre territoire, un sur le Val d'Yerres et un sur le Val de Seine, qui ont chacun des identités et des problématiques différentes.

Sur la santé environnementale, des atouts sur lesquels notre territoire doit s'appuyer pour favoriser l'activité physique et valoriser le cadre de vie.

Après les résultats de ce diagnostic, trois axes ont été déterminés :

- renforcer la prévention pour contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé (4 fiches actions).
- améliorer l'offre de soins et renforcer son accès (4 fiches actions)
- promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique (3 fiches actions).

Nous avons moins de centres médicaux en direction de la santé mentale ; c'est très complexe.

A la suite de cela, nous avons également travaillé avec toutes les communes, que vous retrouverez dans le Contrat Local de Santé, puisqu'il sera à votre disposition, sur la contribution de chaque commune en fonction de ces différents axes. Il y aura un partenariat et une signature.

Après la signature d'aujourd'hui, chaque commune aura à signer, au sein du conseil municipal, la présentation du Contrat Local de Santé et faire signer le fait que nous nous engageons au niveau de la Communauté d'Agglomération à avoir un Contrat Local de Santé intercommunal. Ce contrat intercommunal de santé sera pour une période de cinq ans (2024-2028). Il y a régulièrement des CoTech avec les personnels qualifiés et des présentations aux élus communautaires chaque année ; l'intérêt est de faire un bilan et de pouvoir expliquer aux élus communautaires où en est la situation

et ce que l'on a pu mettre en place, ou ne pas mettre en place parce que nous rencontrons aussi parfois des difficultés, mais l'objectif est celui-là, et d'effacer cette inégalité au niveau de la santé sur tout notre territoire.

Mme CIEPLINSKI.- Merci pour cette présentation. La santé est effectivement une thématique et une problématique extrêmement importante pour tous les habitants et toutes les habitantes du territoire. On le voit là en termes de prévention, de coordination des différents acteurs et en termes d'offres, afin de réduire ces inégalités territoriales et sociales. On est très attaché à l'objectif de ce Contrat Local de Santé.

J'ai d'abord une incompréhension à partager et ensuite des remarques sur le fond du Contrat Local de Santé ; une incompréhension qui est dans la même séance du Conseil Communautaire de ce soir, dans le rapport du Codev 2022. Il est indiqué que celui-ci s'est fortement investi dans la préparation du Contrat Local de Santé 2, (2024-2028), qui doit principalement engager des actions concrètes et efficaces pour lutter contre la désertification médicale de notre territoire, et que le Codev, fortement investi sur cet axe, a également soutenu, au regard de l'urgence, une initiative de maison de santé hors les murs.

Mon incompréhension c'est l'invisibilisation de cette action. J'ai lu de manière détaillée la délibération, j'ai bien écouté Mme GARNIER et je trouve que le travail des bénévoles et des membres du Codev doit être valorisé. C'est pour moi une question à la fois de transparence et de démocratie. Je souhaiterais des explications sur cette invisibilisation de l'investissement du travail du Codev dans cette séance.

Mme GARNIER.- Vous parlez de l'investissement du Codev, il est au même titre que les CPTS et tous les professionnels de santé avec lesquels nous avons travaillé. Bien entendu, ils ont participé aux différentes réunions, ils pouvaient avoir connaissance et avoir les informations, mais on a pris en compte les observations et ce qui était indiqué.

Je n'ai pas parlé du Codev, j'ai juste parlé des CPTS pour expliquer le fait que peut-être tout le monde ne comprendrait pas pourquoi on a deux CPTS, alors que l'on veut faire un seul Contrat Local de Santé intercommunal. Tous les partenaires - il y en a eu environ une soixantaine dans les groupes de travail - qui ont contribué à cette élaboration du Contrat Local de Santé intercommunale étaient tous partenaires et impliqués.

Quant à la maison de santé hors les murs, c'est un projet qui avance mais puisque c'est sur la ville de Brunoy, je pense que mon collègue pourrait peut-être mieux vous en parler que moi. Il y a des rencontres assez régulières, me semble-t-il, mais pour l'instant, ce n'est pas encore finalisé.

M. GALLIER.- Effectivement, Brunoy s'est portée candidate pour accueillir cette maison de santé hors les murs et travaille aujourd'hui avec la MSP d'Epinais-sous-Sénart pour implanter ce dispositif, qui prendra peut-être une forme de MSP tremplin, qui devrait ouvrir sur le pôle de service public des Hautes-Mardelles auprès de la future Agence France Service, qui devrait ouvrir dès l'année prochaine avec un nombre de médecins encore très limité, mais avec potentiellement des possibilités de développement.

Les choses sont en cours, elles ne sont pas totalement finalisées, mais cela avance plutôt bien.

M. ALLOUCH.- Dans la délibération, c'est peut-être un détail pour vous mais, pour nous, cela veut dire beaucoup : « considérant les propositions du conseil de développement ». Ce n'est pas neutre dans une délibération que le conseil de développement intervienne au sein de la délibération.

Peut-être que dans la présentation du rapport d'activité, j'aurai l'occasion avec le président du Codev de revenir dessus, mais il n'y a pas d'invisibilisation du travail du Codev, au contraire.

Mme CIEPLINSKI.- Je n'avais pas fini mon intervention : j'avais dit une incompréhension et des remarques sur le fond.

Merci de ces précisions et il est intéressant de savoir que les remarques ont été prises en compte, au même titre que la CTPS. Merci également pour ces éclairages, Madame GARNIER, mais ma remarque portait sur la mise en valeur. Quand il y a un travail comme celui-là, il est aussi important, en termes de respect des uns et des autres, de le mettre en valeur.

Merci Monsieur ALLOUCH pour la mise en valeur de ces trois mots de la délibération, mais qui comptent effectivement énormément.

Sur les remarques de fond, dans ce Contrat Local de Santé, il y a énormément d'actions de prévention et de coordination qui sont très bien ficelées. Nous sommes ravis de voir ce troisième axe qui est devenu obligatoire avec la loi 3DS de prise en charge de la santé mentale, parce qu'on sait que c'est un vrai manque sur le territoire, pas uniquement sur notre territoire malheureusement, mais la santé mentale, et notamment la santé mentale des jeunes, est en grand danger. Sur le fond, cet axe nous semble bien équilibré et terriblement nécessaire.

En revanche, sur l'axe 2 et sur l'amélioration de l'offre de soins, il nous semble que cela manque de volontarisme et d'ambition et mon collègue François, qui n'est pas là ce soir, me faisait remarquer que le diagnostic approfondi, qui présente l'offre de soins, n'est pas encore présenté. Apparemment, d'après la fiche action 2.1, ce sera dans les deux mois. Il est assez regrettable finalement de ne pas avoir mieux coordonné les plannings pour avoir des objectifs chiffrés dans ce Contrat Local de Santé, parce qu'on sait aujourd'hui que le territoire souffre de désertification médicale dû au manque d'effectifs de soignants. C'est cela le sujet. Il nous semble regrettable de ne pas avoir l'étude approfondie pour pouvoir se fixer des objectifs chiffrés et être plus ambitieux sur cette question.

L'autre remarque sur le fond, cela transparait un peu partout dans le diagnostic : pour réduire les inégalités territoriales, on a l'impression que notre territoire manque de structures publiques. C'est indiqué noir sur blanc dans le Contrat Local de Santé, deux fois d'ailleurs, et le fait que les hôpitaux du territoire soient privés, ce qui, pour les populations les plus précaires, peut être une difficulté. Notre groupe soutien qu'il y a des centres de santé publics pour les actions à la fois de prévention et en proximité.

Je voulais savoir si des actions plus volontaristes sont prévues sur la revitalisation des structures publiques de santé du territoire.

M. le PRÉSIDENT.- Sur ce dernier point, je pense que vous aurez noté la particularité de notre territoire. S'agissant de l'hôpital public de Villeneuve-Saint-Georges, vous savez que la patientèle de cet hôpital dépend d'abord de l'Essonne et particulièrement du Val d'Yerres Val de Seine, puisque 55 % de la patientèle de l'hôpital est essonnienne. L'hôpital a été construit sur des terrains qui appartenaient historiquement au territoire de la commune de Crosne et il y a eu un redécoupage territorial fin des années 60, début des années 70 pour permettre la construction de cet hôpital que nous considérons tous comme essonnien, mais qui ne répond pas à l'ensemble des besoins.

Le sujet pour moi, c'est surtout sur l'offre, au-delà du système hospitalier, c'est d'avoir une offre publique plus large sur d'autres secteurs et qui relève de discussions entre le conseil départemental et l'ARS. Les besoins sont immenses en psychiatrie. L'Ile-de-France et l'Essonne sont

particulièrement des déserts dans ce domaine, sans parler de la prise en charge du handicap, notamment pour les plus jeunes au travers d'IME.

Je travaille sur un plan avec l'ARS permettant la création d'un grand nombre de places sur le territoire, mais c'est compliqué. Je partage votre préoccupation mais cela va au-delà des compétences de l'Agglomération, même si ce sont des préoccupations qui sont partagées par les élus du territoire.

Mme GARNIER.- Je voulais revenir à la fiche 2.1, par rapport au Codev, la fiche a été élaborée avec les maisons de santé et particulièrement le Codev.

Vous parliez également de l'offre de soins sur l'axe 2. Effectivement, c'est un travail que l'on doit développer et pour cette raison, on va s'accompagner de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS), qui nous permettra de faire un diagnostic et de préciser sur l'ensemble de notre territoire ce dont on a besoin, ce qu'il faut vraiment développer, dans quelle direction travailler. Cela nous permettra d'avoir un diagnostic très précis de notre territoire. On commencera début novembre à travailler sur cette offre de soins qui nous permettra d'apporter des éléments complémentaires et de travailler sur cet axe 2.

Vous parliez de l'hôpital privé, nous avons effectivement des hôpitaux privés, mais il ne faut pas oublier que même les hôpitaux privés fonctionnent avec la CMU, l'AME et doivent avoir des services et des médecins en secteur 1, c'est-à-dire les médecins conventionnés. C'est la loi.

Sur la revitalisation par rapport au public, au niveau de notre secteur nous n'avons pas de CHU et la volonté serait que nous en ayons un pour travailler avec les professionnels de santé. Comme vous le soulignez sur les médecins généralistes, c'est en travaillant avec les centres hospitaliers où on retrouve des internes que les médecins pourraient prendre des internes. On le verra plus tard, mais dans les différentes subventions que l'on souhaite apporter aux jeunes médecins et aux médecins qui veulent s'installer sur notre territoire, on voudrait qu'il y ait aussi un travail avec les internes pour que des généralistes plus particulièrement s'installent sur notre territoire et que l'on puisse développer une offre de soins beaucoup plus importante que celle que nous avons actuellement. C'est un peu indépendant de notre volonté. C'est un travail à mener avec l'ARS.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

III. VERSEMENT D'UNE PRIME D'INSTALLATION A UN PROFESSIONNEL DE SANTE

Mme GARNIER.- Nous avons validé lors d'un précédent Conseil communautaire, en 2019, la possibilité de verser une subvention sous forme de prime d'installation à de jeunes médecins qui s'installent sur notre territoire. C'est le cas pour un pédiatre qui s'installera à Montgeron en janvier 2024, qui nous a sollicités et qui répond tout à fait aux critères que nous avons émis. La prime d'installation de 20 000 € sera versée en deux fois.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IV. EVOLUTION DU CADRE D'AIDES A L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

Mme GARNIER.- Comme je vous l'ai dit précédemment, on s'accompagne de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS), pour nous permettre d'affiner notre diagnostic. L'évolution de ce cadre d'intervention sur notre Communauté d'Agglomération en matière de santé nous permet d'affiner le diagnostic sur la démographie médicale, et le Bureau communautaire examinera les demandes d'aide financière en s'appuyant précisément sur ce diagnostic.

Vous avez eu le bilan financier que nous avons fait pour la précédente période. Au niveau des aides à l'investissement, nous avons soutenu trois projets pour les villes de Montgeron, Draveil et Yerres. Pour accompagner les aides individuelles de médecins, nous avons accompagné 9 médecins : 5 sur Epinay-sous-Sénart, 2 à Yerres, 1 à Draveil et 1 à Montgeron.

Sur le bilan qualitatif, on note que les médecins qui nous ont sollicités ont connu les aides soit par notre intermédiaire, soit par les différentes villes, soit l'ARS mais aussi l'Union régionale professionnelle des médecins. Ceux qui se sont installés sont assez jeunes, puisqu'il s'agit pour la plupart de trentenaires. Ils ont la volonté de s'impliquer sur notre territoire. Certains médecins sont enseignants et maîtres de stage. Ils vont pouvoir, de cette façon, faire venir des jeunes.

Notre proposition d'évolution comporte trois points :

1) Affiner le diagnostic de la démographie médicale afin de l'élargir éventuellement à d'autres professionnels de santé, puisque nous avons fixé les aides individuelles sur les médecins généralistes et spécialistes. On s'aperçoit que sur certaines villes, au niveau du paramédical, il peut y avoir aussi de grandes faiblesses du type les orthophonistes. En fonction de cet accompagnement, nous verrons s'il est utile ou pas éventuellement de prendre en charge d'autres professions paramédicales, mais ce sera après le diagnostic.

2) Afficher aussi des critères de sélection qui nous paraissent un peu imprécis. On voudrait que ce soit beaucoup plus précis, parce qu'on a eu des demandes de projets qui n'étaient absolument pas portés par des professionnels de santé mais par des investisseurs. Or ce n'est pas ce que nous voulons. Nous souhaitons des professionnels de santé. Nous souhaitons aussi que des jeunes médecins, des stagiaires ou des internes puissent venir s'installer sur notre territoire, que les professionnels de santé puissent collaborer et s'investir au niveau des CPTS. Cela se fait en règle générale. On veut faire venir des médecins uniquement du secteur 1 pour offrir le maximum de possibilités au niveau de la santé. Nous voulons la mixité sociale et qu'au niveau de nos territoires, il y ait un maximum de gens qui puissent se faire soigner.

Sur les primes individuelles, notre cible essentielle, ce sont bien sûr les généralistes et certains spécialistes, en fonction du diagnostic qui sera établi, parce qu'on s'aperçoit que certains généralistes, ophtalmologues, gynécologues, etc., il y a une tendance à ne plus pouvoir avoir de rendez-vous. Cela devient terriblement problématique.

Il s'agit également d'avoir des médecins diplômés de moins de 5 ans, mais certains souhaitent rester au minimum 5 ans sur notre territoire. On les aide mais il faut qu'il y ait une contrepartie et qu'ils soient conventionnés en secteur 1, ce qu'on n'avait pas vraiment précisé lors des différents contrats.

3) Ajuster le montant et la durée des aides pour pouvoir accompagner davantage de professionnels. Le renouvellement des primes d'exercice forfaitaires. On vous propose de les ramener à 2 ans au lieu de 5 ans, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y a une telle demande de médecins que ceux qui s'installent sont au summum de la patientèle au bout de 2 ans et ne prennent plus de nouveaux

patients. L'intérêt est de pouvoir développer la présence de médecins sur notre territoire, mais que les médecins que l'on subventionne, que l'on aide, puissent donner des rendez-vous, et non pas des médecins qui ne peuvent plus prendre. Leurs agendas se remplissent très vite, ce qui montre la nécessité de l'offre de soins sur notre territoire.

Pour les aides à l'investissement, on vous propose de diviser par deux le montant de la subvention, non pas sur la subvention globale puisqu'elle restera la même, mais pour qu'il y ait plusieurs projets, de doubler les projets uniquement. On n'a absolument pas diminué les aides, mais c'est un peu moins important au niveau de la subvention, mais cela nous permettrait d'avoir beaucoup plus de projets.

Mme CIEPLINSKI.- Merci pour cet exposé très complet. Nous comprenons et partageons à la fois le diagnostic et les évolutions de ce cadre des aides à l'installation, à la fois cet élargissement à d'autres professionnels de santé, c'est important car on a beaucoup de remontées sur des difficultés chez certaines professions paramédicales, et l'exemple que vous avez cité des orthophonistes est particulièrement criant. On est ravi aussi des critères plus précis que vous avez apportés, cela encadre positivement la pratique, en cohérence avec le Contrat Local de Santé que l'on vient de citer.

Sur l'ajustement des montants et durée des aides et des accompagnements, même si on comprend que les patientèles se constituent très vite et plus vite peut-être qu'on ne l'avait imaginé au départ, le fait de diviser, il ne faudrait pas non plus que cela saupoudre trop ; il faudrait que les aides restent attractives. C'est notre recommandation.

Nous allons voter favorablement cette délibération, sous condition d'une petite correction en page 20 de la note, qui avait été vue en commission, qui portait sur cette question du secteur I qui a bien été dit ce soir à de nombreuses reprises mais aussi en commission, il est écrit « la majorité des professionnels devront être en secteur I » et pas « tous les professionnels ».

Mme GARNIER.- Cela aurait dû être corrigé parce que c'était « la majorité seront en secteur I ».

Mme CIEPLINSKI.- Pour les projets de convention aussi, il faudrait bien indiquer la mention de « secteur I », ce qui n'était pas le cas.

M. GALLIER.- Très rapidement et sans doute avec des propos un peu inverses à ceux qui viennent d'être prononcés, j'ai une véritable interrogation sur cette délibération et l'ouverture qui est faite ce soir de renvoyer à la décision collective dans le cadre de nos Bureaux communautaires, en s'appuyant sur une étude à lancer auprès de l'URPS me convient.

Pourquoi j'hésitais ? Sans doute ai-je été assez frappé par des statistiques assez récentes que j'ai obtenues de la CPTS Val d'Yerres concernant la population médicale sur le territoire Val d'Yerres. Je n'ai pas ceux du Val de Seine, mais l'information que je vous donne c'est pour le Val d'Yerres : 73 médecins généralistes, 35 ont plus de 60 ans. On va être confrontés dans les prochaines années à de véritables questions sur le sujet ; on l'est déjà. J'avais tendance à penser que, plutôt que de se disperser, et j'entends les orthophonistes, il en faut, il y a sans doute un certain nombre d'autres disciplines qui sont fortement déficitaires, mais quand même, la priorité majeure que l'on a à gérer aujourd'hui, c'est le sujet des généralistes. On est là sur une médecine de proximité et c'est sur chaque ville que l'on doit trouver une population suffisante de généralistes.

Je suis plus hésitant sur l'idée d'élargir le dispositif à d'autres professionnels de santé. Dans la note, il était cité des spécialistes. Généralement, les spécialistes s'installent sur nos territoires par rapport à l'attractivité du territoire et pas forcément par rapport au niveau de la prime qui peut leur être

versée. Je prends l'exemple de Brunoy, on a installé récemment un cabinet d'ophtalmologiste, un pédiatre, un cardiologue sans verser de subvention, simplement en jouant - c'est sans doute un travail qui est à faire - sur la relation entre l'hôpital et la médecine de ville où il y a vraiment des choses sans doute à lever.

J'étais hésitant aussi parce que je trouve que les règles que l'on se fixe donnent un cadre à une préoccupation qui va être fluctuante dans le temps. Il y a des spécificités par ville. Un cadre général à appliquer à une situation qui va évoluer et sur des villes qui ne sont pas strictement positionnées de la même façon, c'est toujours un peu difficile.

Je lis par exemple que les médecins que l'on accepterait d'aider devront avoir un diplôme depuis 5 ans maximum, donc plutôt de jeunes médecins. On comprend dans quel état d'esprit c'est fait. Pour autant, aujourd'hui, le sujet c'est d'abord d'avoir des médecins. Qu'ils aient plus de 5 ans, après tout, personnellement je serais ravi d'en accueillir avec 10 ans d'expérience sur la commune.

Cela me paraît être antinomique avec l'idée qui me paraît être excellente qui est de dire qu'il faut accueillir des médecins maîtres de stage, qui soient en capacité d'accueillir des internes, des stagiaires, etc. Des médecins généralistes maîtres de stage avec moins de 5 ans d'expérience professionnelle, c'est une denrée extrêmement rare. A croiser comme cela les contraintes, on risque de finalement se fermer peut-être sur un certain nombre d'opportunités.

Je crois que fondamentalement, ce qui est important, et je clôturerai mon propos là-dessus, d'abord il nous faut une grande précision sur la géographie médicale, avoir un diagnostic assez précis, cela va être fait par l'URPS, cela existe malgré tout à la CPTS. Et dans le cadre du Contrat Local de Santé, j'imagine qu'on a déjà un peu travaillé ces données.

Avoir la connaissance précise de cela et la façon dont cela va se déformer, est une chose importante. La deuxième chose importante, c'est peut-être de travailler à une géographie cible en matière de santé sur le territoire. Autant, il est indispensable que chaque ville soit dotée de généralistes, autant il n'est pas forcément pertinent d'imaginer que chaque ville ait son cardiologue, son gynécologue, etc. Il y a un certain nombre de réflexions à avoir dans ce domaine-là.

Je voulais témoigner de mes doutes, mais je voterai quand même positivement cette délibération dans la mesure où elle s'inscrit dans l'instruction des dossiers dans le cadre de nos Bureaux communautaires.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Nous avons tous des doutes autour de cette table, mais nous essayons d'avancer en fonction des connaissances que nous avons du territoire et des besoins. Je voudrais remercier Bruno pour ses remarques et nous partageons tous la même préoccupation de faire venir sur notre territoire des professionnels de santé sur des secteurs qui sont carencés. Il ne s'agit évidemment pas, pour l'Agglomération, de venir en soutien sur des secteurs qui fonctionnent et où nous avons une population médicale ou paramédicale suffisante, et c'est la raison pour laquelle je souscris... je vais en faire la lecture et on votera là-dessus.

Compte tenu des échanges que Christine a pu avoir avec Bruno GALLIER, on vous a proposé un amendement à la rédaction de la délibération, en page 2 du projet de délibération. On vous propose de rajouter un dernier considérant : *« Considérant l'accompagnement de l'Union régionale des professionnels de santé permettant d'affiner le diagnostic sur la démographie médicale. »*

A l'article 3 de la délibération, nous proposons de compléter l'article par : *« Autorise le Bureau communautaire à examiner les demandes d'aides financières déposées dans ce cadre et les attribuer en s'appuyant sur le diagnostic relatif à la démographie médicale. »*

Je vous propose de voter d'abord sur l'amendement dont je viens de donner lecture.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur la délibération proprement dite.

M. CARRÈRE.- Pouvez-vous redonner lecture de l'élément transmis au Bureau communautaire ? C'est la validation du processus ?

M. le PRÉSIDENT.- « [...] à examiner les demandes d'aides financières déposées dans ce cadre et à les attribuer en s'appuyant sur le diagnostic relatif à la démographie médicale. ».

M. CARRÈRE.- Ce n'est donc plus le Conseil Communautaire qui tranche le sujet ?

M. le PRÉSIDENT.- C'était dans la délibération initiale. La proposition qui vous est faite, il est toujours rendu compte au Conseil Communautaire mais, pour des raisons pratiques, la délibération comme celle que nous avons adoptée concernant le pédiatre de Montgeron passe en bureau communautaire plutôt qu'en Conseil Communautaire. Je ne pense pas qu'il y ait une plus-value exceptionnelle. Ce qui compte, c'est que le Conseil Communautaire valide les grands principes, que vous ayez connaissance de l'application de la délibération, mais pour des questions de facilité, de dialogue et d'échange avec les professionnels, que le Bureau communautaire qui se réunit deux ou trois fois plus souvent puisse délibérer.

On revote sur l'amendement mais j'ai compris que c'était unanimité et sur la délibération, pas de problème ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons la partie financière à examiner. Avant de présenter le point n° 5, je vous propose, puisque j'ai cru comprendre que cela pouvait être voté sans présentation ni débat, d'approuver, s'il y a unanimité, les budgets annexes de l'Office du tourisme.

VI. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

VII. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

VIII. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

V. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

IX. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

M. le PRÉSIDENT.- Romain COLAS va nous faire une présentation commune des points 5 et 9, parce que l'affectation du résultat et le budget supplémentaire 2023 sont intimement liés.

M. COLAS.- Pour ce qui concerne le résultat, je vous rappelle que nous avons constaté au moment de l'examen du Compte Administratif un résultat 2022 pour la section de fonctionnement avec un excédent de 8 470 000 € et un déficit de la section d'investissement à hauteur de 4 922 000 €. Lorsque l'on confronte ces résultats d'exercice aux résultats de clôture pour 2021 et au reste à réaliser pour la section d'investissement, nous obtenons des résultats de clôture pour l'exercice 2022, positifs en fonctionnement à hauteur de 10 602 000 € et positifs en investissement à hauteur de 477 000 €.

Je rappelle que le résultat de plus de 8 M€ en fonctionnement sur 2022 est exceptionnel. Il est lié à deux facteurs. Il est particulièrement élevé par rapport aux moyennes que nous constatons dans notre Agglomération, du fait d'un gros travail d'apurement de rattachements excessifs, qui avait été conduit par Sandrine DUBOS et ses équipes, qui avait libéré 1 M€ de recettes qui figurent dans cet excédent. Par ailleurs, c'est beaucoup moins le cas malheureusement cette année et d'ailleurs un amendement au budget supplémentaire a été déposé sur vos tables pour en prendre acte, nous avons bénéficié à plein de la croissance de la fraction de TVA qui est versée à notre Agglomération du fait de l'accroissement du produit de TVA nationale dans le cadre de la reprise économique post Covid.

Il vous est donc proposé d'affecter lesdits résultats au compte R01 en section d'investissement pour un montant de 2 414 407 € et en compte R002 en section de fonctionnement pour un montant de 10 602 152 €, étant entendu que les crédits permettant d'apurer les restes à réaliser de l'exercice 2022 en section d'investissement sont inscrits au budget supplémentaire pour 2023, dont j'ai compris qu'il fallait que je vous dise à l'instant quelques mots.

Le budget supplémentaire fait l'objet d'un amendement par rapport à la délibération qui avait été examinée par notre commission Ressources, parce que nous avons reçu des notifications sur le versement de la part de TVA en compensation de la suppression de la CVAE, qui marque une baisse de nos recettes par rapport aux anticipations inscrites dans le budget primitif. Cela montre d'ailleurs la complexité du système, puisqu'on nous demande de voter un budget avant le 15 avril de l'exercice en cours et on nous notifie la valeur définitive de nos recettes à la fin dudit exercice budgétaire, tout cela, nous dit-on, au nom de la simplification. Je n'ai pas bien compris où était la simplification en la matière.

Quoi qu'il en soit, l'amendement qui est déposé sur table restreint nos recettes de 760 000 € et nous absorbons cette perte de recettes par une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour ce qui concerne, au-delà de cet amendement, le budget supplémentaire, une note a été préparée par les services, que je remercie, qui est très détaillée. Je vais donc rester sur ce qui, à mon sens, demeure l'essentiel dans cette présentation. Des mouvements conséquents par rapport au budget primitif en section de fonctionnement au chapitre 011, les charges à caractère général avec un gros morceau qui correspond au paiement de factures d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ex-Val de Seine, factures 2022 qui n'ont pas été rattachées à l'exercice 2022 et qu'il nous faut donc inscrire

en dépenses sur l'exercice 2023, étant entendu que nous avons perçu - cela figure dans l'excédent de 8 M€ constaté sur 2022 - les recettes afférentes au travers de la TEOM.

Nous assurons le principe de la neutralité pour les finances de l'Agglomération au travers de la TEOM du paiement de ces prestations.

Mouvements conséquents aussi sur le chapitre 012, les dépenses de personnel, avec notamment un abondement nécessaire à hauteur de 650 000 € pour le traitement des agents, pour deux raisons : la première, c'est la prise en compte de décisions gouvernementales qui s'imposent à nous, notamment en matière de carrière et de revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet dernier, et la deuxième raison qui nous conduit à abonder la ligne dédiée au traitement des agents, c'est que nous avons moins de postes vacants qu'au moment où nous avons adopté le budget primitif, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour le fonctionnement de notre intercommunalité.

Le service des finances, en lien avec le service des ressources humaines, a calé l'atterrissage budgétaire et celui-ci nécessite d'abonder à hauteur de 650 000 € la ligne concernée.

Nous abondons, toujours au chapitre 012, une autre ligne à hauteur de 650 000 € pour rembourser la ville de Draveil de vieilles factures qui sont liées à une convention de gestion pour un montant qui n'est pas négligeable, puisqu'il s'agit de 400 000 € que l'Agglomération doit à Draveil. Nous provisionnons 200 000 € toujours au même chapitre dans le cadre de la régularisation en cours d'autres conventions.

Le chapitre 23 concerne les mouvements entre sections et c'est là que l'amendement qui vous est soumis a une influence, puisque le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne sera pas de 7 664 000 € mais de 6 865 000 €. C'est la prise en compte de la perte de recettes anticipée au moment du vote du budget primitif.

Des mouvements au chapitre 65, les autres charges de gestion courante, dont le principal à hauteur de 374 000 € est lié - et je remercie l'Administration qui a âprement défendu les intérêts de l'intercommunalité et de ses contribuables - au paiement de la somme prévue au titre du protocole transactionnel avec UCPA pour l'augmentation des coûts de l'énergie auxquels le délégataire a dû faire face, étant entendu que les sommes qui étaient réclamées autrefois par le délégataire au début des négociations étaient autrement supérieures à ces 374 000 €.

En recettes, nous avons des mouvements, en dehors de la prise en compte de ces 765 000 € de recettes que nous ne percevrons pas. Nous avons des mouvements de chapitre à chapitre qui sont des jeux d'écriture, parce que la CVAE, supprimée sur proposition du gouvernement, étant remplacée par le versement d'une fraction de TVA, les recettes afférentes ne doivent pas être inscrites sur les mêmes lignes, mais cela ne bouleverse pas les équilibres budgétaires, en dehors de ces 765 000 € que nous perdons.

Pour ce qui concerne l'investissement, nous avons principalement la prise en compte des nouveaux crédits de paiement qui ont été adoptés sans présentation à l'instant, dans le cadre de la révision des autorisations de programmes et crédits de paiement. Nous avons un virement de la section de fonctionnement, réduite de ces 765 000 € que j'évoquais, pour un montant de 6 865 805 €, ce qui permettra de réduire très fortement le recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 par rapport à ce qui avait été anticipé au moment du vote du budget primitif.

Si nous avons besoin de mobiliser de l'emprunt sur 2023, parce que ce n'est pas encore acquis, le niveau définitif de l'emprunt sera calé dès lors que l'on aura une visibilité définitive sur l'atterrissage budgétaire pour 2023. Quoi qu'il en soit, si l'Agglomération devait lever de la dette sur 2023, alors

qu'elle n'en avait pas levé en 2022, ce sera d'un montant sensiblement inférieur à ce qu'elle rembourse, ce qui signifie que sur les exercices 2022 et 2023, notre intercommunalité se sera désendettée.

M. CARRÈRE.- Sans rentrer dans le détail de ce qui vient d'être évoqué, nous voterons contre l'affectation du résultat car nous ne partageons pas les objectifs du budget tel qu'il nous avait déjà été présenté en début d'année.

Un regret quand même, le fait que les commissions ne se réunissent plus en présentiel. Je voudrais quand même remercier le travail de l'Administration dans la qualité des documents transmis. De plus, on considère que, globalement, un excédent de 8,5 M€, soit quasiment 10 % des recettes du budget 2022, est relativement conséquent, il l'était déjà l'année dernière. Je ne vois pas où il y a quelque chose d'exceptionnel, puisqu'il me semble que les chiffres de l'année dernière étaient aussi relativement plus importants, même plus importants que ceux de cette année. Cela peut interroger sur les prévisions budgétaires, dans une période où le contribuable rencontre des difficultés pour boucler les fins de mois.

Cependant, compte tenu de la situation économique, des incertitudes qui pèsent sur l'avenir et de l'absence de réponse concrète de l'Etat qui se refuse à tout échange réel avec la représentation nationale, en confisquant le débat une fois de plus à coup de 49.3, il est naturel que la plus grande prudence s'impose.

Envolée des prix de l'énergie, dégel légitime du point d'indice, renchérissement du prix des chantiers, hausse du prix des denrées, difficultés récurrentes dans les transports en commun. Toutes ces accumulations font peser cette année encore sur les collectivités et les foyers des craintes pour l'avenir, avec en ligne de mire une dégradation des services publics et même pire, une fermeture de certains équipements en plus d'une hausse de la fiscalité attendue. Ce fut le cas pour notre collectivité qui a fermé des équipements culturels et sportifs depuis le début de l'année 2023, de façon temporaire, certes, mais il faut quand même s'interroger sur l'utilité de celle-ci.

Cette situation, vous en conviendrez, aura à n'en pas douter des conséquences locales avec une baisse des investissements pourtant indispensables pour la relance économique et la transition écologique, dont l'absence d'actions concrètes, pas uniquement de l'Agglomération, je le concède, obère chaque seconde un peu plus l'avenir. Quand les collectivités toussent, c'est tout le pays qui se grippe.

Les contribuables sont déjà exsangues et étouffés par l'inflation et des hausses de salaires bien en-deçà de cette inflation annoncée. Il est temps de revenir à l'échelle mobile des salaires. Les collectivités ont souvent pu apparaître comme un amortisseur social, si demain elles ne peuvent poursuivre ce rôle, c'est notre modèle de société qui va en être gravement remis en cause.

Les choix du budget supplémentaire 2023 sont conformes à vos orientations. Nous devons noter une fois de plus un recours accru et important aux études diverses et variées dont nous ne cessons de nous interroger sur l'utilité tant elles sont parfois génériques pour des coûts toujours de plus en plus faramineux pour notre collectivité.

Nous voterons également contre le budget supplémentaire 2023.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Je ne sais pas si cette déclaration nécessite une réponse, sur les études notamment.

M. COLAS.- Il y a deux façons de voir les dépenses de notre collectivité en matière d'étude. Les études coûtent cher de façon certaine. Ce qu'on peut collectivement regretter, c'est qu'à bien des égards, et vous connaissez le cadre budgétaire global de notre intercommunalité, qui est pauvre, etc., et par ailleurs celui qui est réservé aux services de l'Etat qui, autrefois, pouvaient accompagner en ingénierie communes ou intercommunalités, mais c'était avant la RGPP, qui sont aujourd'hui incapables de le faire pour le plus grand bonheur des bureaux d'études, je ne suis pas sûr que cela ait été *in fine* source d'économie de dépenses publiques.

On peut regretter tout cela. Dans le même temps, si l'intercommunalité s'engage et engage des deniers publics sur ces études, c'est précisément parce qu'elle défriche de nouveaux champs de politiques publiques et que nous n'avons pas les compétences en interne pour monter un certain nombre de dossiers. J'ai en tête, puisqu'on a des crédits supplémentaires inscrits au BS, les études liées à la rénovation urbaine. Je ne crois pas que ce soit de l'argent mal employé, parce que cela va changer concrètement - la rénovation urbaine, désormais portée par l'intercommunalité, là où autrefois elle était portée par les communes seules - la vie d'un certain nombre de nos concitoyens et notamment les plus fragiles d'entre eux.

Oui, on fait beaucoup d'études mais c'est lié au fait que nous investissons des champs de politiques publiques nouveaux. On s'est doté de la compétence géothermie, on va l'étendre sur une partie du territoire, on l'étendra demain à l'ensemble du territoire intercommunal, ce qui nécessitera des crédits d'études.

Personne dans les services de l'intercommunalité n'est capable de bâtir un projet d'extension, avec toutes les contraintes techniques que cela impose, du réseau de géothermie d'Epinay-sous-Sénart sur d'autres collectivités. On dépensera de l'argent en crédit d'études, mais je ne suis pas sûr que ce soit de l'argent mal employé, parce que cela permettra de décarboner notre territoire et des économies sur les factures d'énergie pour nos concitoyennes et nos concitoyens.

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 5, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

M. le PRÉSIDENT.- Sur le point 9, un amendement a été déposé sur la table qui vous a été présenté par Romain COLAS concernant cette mauvaise nouvelle sur les recettes (800 000 €). On l'a eu après que le BS ait été arbitré. J'ai eu la même chose au département (13 M€), cela fait partie des bonnes nouvelles automnales.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est adopté à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 9, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

X. SIGNATURE DE LA CHARTE LUD – EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

M. ALLOUCH.- Il vous est proposé d'adopter une charte sur la logistique urbaine durable.

Qu'est-ce que la logistique urbaine durable ? La première fois qu'on m'en a parlé, un peu comme certaines et certains d'entre vous, j'ai ouvert de grands yeux, d'où l'intérêt de l'étude qui m'a ensuite aidé à comprendre ce que cela sous-entendait.

Il s'agit de penser les mouvements dans nos villes par le transport de marchandises et des incidences que cela a notamment sur les questions environnementales et de transition écologique. On a toutes et tous constaté que dans nos communes, le nombre de véhicules en livraison était en augmentation folle ces dernières années, particulièrement depuis la Covid mais cela n'a fait qu'accélérer une tendance qui existait déjà dans nos territoires.

Nos villes n'ont pas été construites, nos routes n'ont pas été fabriquées pour cette nouvelle activité qui vient encombrer considérablement nos cœurs de ville, nos centres-villes et plus largement les faubourgs aux alentours.

L'idée étant de réfléchir à travailler sur l'optimisation de ces mouvements, permettant ainsi d'abord de baisser la charge CO² dans nos collectivités, mais aussi d'être en capacité de porter de nouvelles politiques publiques qui permettent notamment de créer de l'emploi local. Il se trouve que la charte LUD fait partie d'une de ces actions.

Je n'ai pas en tête le numéro de la fiche du Plan climat-air-énergie territorial, mais c'est la deuxième délibération ce soir qui porte sur le PCAET. Il s'agit d'une charte, et non d'obligation, qui consiste d'abord à inscrire la logistique urbaine dans le projet de territoire, d'accompagner la transition énergétique et l'adaptation du foncier, de développer le report modal, valoriser les innovations et d'organiser et réglementer les pratiques logistiques sur l'espace public. Cela nécessite un travail considérable, transversal dans lequel vous avez évidemment, et c'est là que l'Agglomération prend tout son sens, une nouvelle politique publique. Si on devait se poser des questions de savoir à quoi correspond l'échelon Agglomération, sur la question du développement économique, sur la question de la mobilité et sur la question de la transition écologique, la logistique urbaine durable en est une des réponses. Cela ne se fera pas en un jour, mais en plusieurs temps.

Vous avez été destinataires d'annexes très complètes sur la démarche entreprise par l'Agglomération depuis maintenant février 2022, où un certain nombre de groupes de travail se sont réunis pour être en capacité de vous proposer cette charte. Je vais vous faire l'économie de la lecture exhaustive. Je sens la déception dans vos regards, mais si vous avez des questions je suis à votre disposition pour y répondre.

Mme CIEPLINSKI.- Merci pour cette présentation. C'est effectivement un menu réjouissant ce soir, puisqu'on voit le PCAET se déployer et, Monsieur ALLOUCH, c'est la fiche 2.14 du PCAET « Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport des marchandises », dont l'objectif 2023 était l'élaboration d'une charte InterLUD, logistique urbaine durable, qui n'est pas contraignante, mais c'est une charte de principe qui engage la Communauté d'Agglomération des 9 villes.

Pour nous, c'est particulièrement réjouissant parce que c'est aussi une fiche qui allie la transition écologique avec la transition sociale, avec le développement économique et le développement de l'emploi, avec l'insertion et un grand lien avec l'EBE (entreprise à but d'emploi) dans le cadre de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée, avec le développement futur d'une activité de cyclo-logistique et nous en sommes vraiment très fiers et ravis.

C'est évidemment avec enthousiasme que nous voterons en faveur de cette délibération. Néanmoins, parce qu'il faut quand même un « néanmoins », un tel travail dans la dentelle, avec des

agents très compétents, qui ne semblaient pas avoir besoin d'études sur tout, en tout cas pour nous expliquer ce qu'était la logistique urbaine durable, il y a quand même dans le territoire des projets qui pourraient menacer.

Faire tout ce travail dans la dentelle du dernier kilomètre, de la logistique urbaine, c'est indispensable et il est vrai que j'exprime là une inquiétude sur des projets comme le projet HAROPA et le projet de viaduc, qui pourrait également amener des flux routiers de camions logistiques, pourraient balayer tous ces efforts dans la dentelle pour réduire les émissions de CO² du territoire.

C'est cette inquiétude que je souhaiterais exprimer ce soir.

M. ALLOUCH.- Il y a quand même un cabinet mais vous l'avez noté, les agents du service du DevEco ont fait un travail considérable, notamment dans la question de l'animation avec les élus. C'est ce qui nous a permis de sortir des fiches actions extrêmement concrètes et qui peuvent être mises en place.

Puisque vous avez évoqué les territoires zéro chômeur, on en parlera en fin de séance, l'EBE n'est évidemment pas encore créé puisque le territoire d'Epinay-sous-Sénart n'est pas encore habilité. Moi-même, j'avais l'impression qu'il était habilité, mais ce n'est pas encore le cas mais, dans la philosophie, c'est exactement à cela que cela répond.

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Le point suivant pourrait être adopté sans présentation ni débat.

XI. CONVENTION CADRE TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET INITIATIVE ESSONNE

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sans débat sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XII. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET L'ASSOCIATION QHUBE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « CITESLAB »

M. GALLIER.- C'est un dispositif nouveau qu'il vous est proposé de voter ce soir, un dispositif porté par l'association QHUBE, qui est une émanation de deux structures France Active, celle de la Seine-et-Marne et celle de l'Essonne, et qui portent le dispositif national intitulé CitésLab.

Vous avez pu observer que sur nos territoires en géographie prioritaire, un grand nombre d'initiatives entrepreneuriales étaient lancées, certaines qui réussissaient brillamment même, d'autres malheureusement qui périclitaient et, justement, cette association QHUBE et ce dispositif CitésLab a pour objectif :

- d'identifier ces différents porteurs de projet,
- à les aider à structurer, à conduire leur projet, à trouver les financements
- à les accompagner ensuite dans les premières années de vie de l'entreprise qui a été mise en place.

Cela se traduit précisément par la désignation d'un chef de projet qui est installé sur le territoire et qui travaille avec les différents correspondants, soit des structures municipales, soit des structures associatives, à l'identification de ces entrepreneurs potentiels et qui met en place l'ensemble des dispositifs nécessaires à les aider, et qui les met surtout en relation avec un certain nombre de dispositifs existants. On a passé sans présentation la délibération précédente sur Initiative Essonne, c'est avec ce type de dispositif qu'il faudra et que le chef de projet QHUBE aura à travailler.

Dans la mesure où c'est un chef de projet qui est défini dans ce dispositif, l'association QHUBE estime, au moins au démarrage, qu'il faut limiter le périmètre d'intervention de ce chef de projets à un nombre limité d'acteurs potentiels. La jauge telle qu'elle est établie aujourd'hui est d'environ 15 000 habitants. C'est pour cela que trois quartiers ont été ciblés prioritairement : le secteur de la Croix-Blanche, le secteur des Hautes-Mardelles et la Prairie de l'Oly.

Le coût de ce dispositif est évalué à 78 350 €. Il est assez largement financé par un ensemble de financeurs : la BPI qui intervient pour un peu plus de 29 000 €, le FSE pour environ 3 400 €, l'Etat au titre de la Politique de la Ville pour 10 000 €, sachant que le reste à charge pour notre territoire serait de 35 000 € annuels.

Je pense que c'est un projet tout à fait intéressant que de déployer ce dispositif CitésLab sur notre territoire. Depuis la création de CitésLab qui remonte à environ une dizaine d'années, il a accompagné au total 117 chefs de projets, a travaillé sur 774 quartiers, a détecté 13 700 projets et a permis la création de 4 400 créations d'entreprises, ces éléments étant évidemment au niveau national. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération.

Mme CIEPLINSKI.- Je crois que M. GALLIER a anticipé ma question, mais je veux être sûre d'avoir bien compris, parce que ma question portait sur le quartier des Mazières à Draveil qui sera de nouveau en QPV à partir du 1^{er} janvier 2024. Je souhaitais savoir si ce quartier allait être intégré dans ce périmètre, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait une question de jauge à 15 000 habitants ; est-ce bien cela ?

M. GALLIER.- Tout à fait.

Mme CIEPLINSKI.- Et donc la réponse est négative ?

M. GALLIER.- La réponse est négative au démarrage. Aujourd'hui, l'association QHUBE estime qu'un chargé d'affaires installé sur un territoire peut travailler avec un ensemble maximal de 15 000 habitants, ce qui correspond à la jauge globalement des trois quartiers.

Pour autant, ce n'est pas un dispositif complètement fermé. On peut très bien, au regard des premiers mois ou surtout premières années de travail, estimer qu'il y a la place peut-être pour introduire un quartier supplémentaire. Je pense qu'on va démarrer comme cela et il sera toujours possible, à la lumière de ce qui se passera sur les trois quartiers concernés, d'introduire un quartier supplémentaire. C'est le plan de charge du chef de projets qui limite, de fait, au moins au démarrage, le nombre de quartiers.

M. le PRÉSIDENT.- L'information de l'intégration du quartier des Mazières au titre de la Politique de la Ville n'est pas encore officielle, même s'il y a des échanges oraux qui nous laissent de très bons espoirs sur cette intégration. L'Agglomération sera à pied d'œuvre pour que tous les dispositifs destinés à ces quartiers prioritaires puissent bénéficier au quartier des Mazières.

M. PRIVAT.- On a reçu officiellement l'information que le quartier des Mazières était retenu dans le cadre de la Politique de la Ville. Nous aurons la semaine prochaine une réunion avec tous les

responsables des communes qui sont en Politique de la Ville et nous allons commencer à travailler sur le programme que nous allons proposer. Je verrai avec mon collègue Bruno GALLIER comment se faire intégrer dans ce dispositif.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIII. RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

M. le PRÉSIDENT.- Ce point sera présenté à deux voix, en même temps que Damien fait l'introduction, j'invite le président du Conseil de développement, François PERNETTE, à nous rejoindre.

M. ALLOUCH.- Je vais être bref et laisser François partager le travail qu'ils ont effectué en 2022. Le rapport que vous avez reçu en annexe comporte aussi le premier semestre 2023. Vous avez pu le lire, un travail riche, construit, intelligent, éclairant et donc s'il ne fallait pas en douter une seule seconde de l'intérêt de soutenir l'activité du Codev... Je ne vais pas aller plus loin, je laisse le président en le remerciant pour le travail effectué. Je rappelle que c'est un travail bénévole qui prend énormément de temps de réflexion.

Aujourd'hui, ils sont une quarantaine de membres actifs à réfléchir autour des sujets que François vous déclinera. Il y a encore du travail à faire, il faut soutenir le Codev et dans sa forme actuelle et dans les propositions futures pour remettre un peu de sang neuf pour venir soutenir le travail des membres du Codev bénévoles qui travaillent régulièrement et qui ont de vraies, sincères et profondes réflexions à émettre et de vraies lumières sur la question des politiques publiques.

M. le PRÉSIDENT.- Je suspends la séance pour permettre à François PERNETTE de prendre la parole.

(Suspension de la séance.)

M. PERNETTE.- Bonsoir et merci d'accueillir le Conseil de développement économique, social et environnemental de l'Agglomération. C'est la deuxième fois que nous présentons ce rapport annuel. Nous continuons à inventer ce dispositif de démocratie locale participative qui, comme chacun le sait, vient compléter très modestement la démocratie représentative que vous représentez ce soir dans cette assemblée.

Vous avez lu attentivement l'écrit, je vais donc essayer d'être synthétique.

Pour rappel, parce que je ne suis pas certain que tout le monde a bien à l'esprit ce qu'est encore ce dispositif, c'est un dispositif qui permet d'étudier les politiques publiques pour lesquelles vous nous sollicitez en qualité de citoyens bénévoles, une organisation non partisane, composée de 114 membres au départ, 57 femmes et 57 hommes. Comme le disait Damien ALLOUCH, nous sommes une quarantaine à travailler, ce qui est peu, et beaucoup me disent certains, mais à mon goût, je trouve que c'est assez peu.

Nous avons été saisis ces deux dernières années, et cette année particulière, selon trois projets que je vais balayer rapidement. Il ne s'agit pas de repasser les différents travaux mais d'en sortir la substantifique moelle et quelques observations.

Ce rapport est à cheval sur deux exercices comptables 2022 et premier semestre 2023. Nous avons vu des évolutions en matière de gouvernance, quelques évolutions sur lesquelles je ne reviens pas ce soir. Nous avons, en 2022 et début 2023, organisé et participé à 68 réunions et rencontres. Pour

nous, bénévoles, c'est un important travail en matière de participation aux différents travaux. Au-delà des saisines et auto saisines que je vais développer, nous participons aussi à des sollicitations de maires qui peuvent solliciter le Conseil de développement pour des projets locaux mais que je qualifierais à rayonnement communautaire. Je prendrai l'exemple de la Peupleraie d'Epinay-sous-Sénart qui est un projet local, mais qui a une incidence sur la Vallée de l'Yerres en amont et en aval. Sur ce type de projet, nous acceptons très facilement de donner un complément d'éclairage si cela est utile pour les différents projets ; concernant les faits saillants sur les trois saisines et sur le Plan Climat qui est une auto saisine du Plan Climat.

Sur la lecture publique, je ne ferai pas trop de commentaire parce que le travail a été fait et bien fait. Sur le développement de la lecture publique dans notre Agglomération, un important travail des services. Pour l'essentiel, nos propositions ont été intégrées. Ce sujet avait déjà été avancé en Conseil Communautaire, je ne vais pas m'étendre dessus ce soir.

En matière de Contrat Local de Santé, cela a été voté ce soir à l'unanimité : un travail important a été réalisé par les services. L'essentiel de nos propositions ont été intégrées, on doit se féliciter de cette collaboration. Je ne vous cache pas que les citoyens de l'Agglomération sont très soucieux de la pénurie d'acteurs de santé. Comme Bruno GALLIER l'a rappelé, une des priorités est sûrement les médecins de ville où là il y a un vrai sujet.

Une observation sur la méthode et j'ai envie de dire que le Conseil de développement peut être aussi une forme de vigie, d'alerte douce, mais d'alerte car notre travail est de dire les choses. Il est important, dans le cadre des conduites de projets que vous êtes amenés à conduire (un sujet, un objectif, un diagnostic, un projet stratégique, un plan d'action, un déploiement), que les villes qui sont pour l'essentiel souvent les organes de déploiement opérationnel des projets, tantôt l'Agglomération mais aussi les villes, que les collectivités participent vraiment de façon assidue aux groupes de travail quand il s'agit d'un déploiement à l'égard des communes. Je citerai le Contrat Local de Santé à l'occasion d'un comité technique, nous avons dû observer qu'il n'y avait que deux ou trois villes représentantes sur un projet qui est un projet communautaire.

Nous pensons que c'est sûrement une perte d'énergie et d'efficacité lorsque le continuum de participation des villes n'est pas assuré, encore une fois, quand il s'agit que les villes elles-mêmes déploient les projets.

Un sujet aussi par rapport à ce Contrat Local de Santé qui sera souvent vrai pour d'autres sujets, c'est l'identification de budget en amont. Vous parliez de la rareté des moyens, notamment quand on fait appel à des cabinets : avant de lancer des projets peut-être serait-il souhaitable de bien identifier la capacité financière du déploiement effectif, si à l'arrivée on a très peu de moyens, de juguler les enjeux risques, d'engager des fonds conséquents d'études et un travail très conséquent aussi des agents de l'Agglomération qui sont investis sur les projets. C'est ce que j'appellerai la nécessité d'un alignement stratégique un peu plus vérifié en amont sur la capacité financière à déployer les projets en aval.

Sur les liaisons douces, troisième projet qui est intégré au Plan Climat, anciennement Plan climat-air-énergie territorial, un gros travail et on se félicite de la collaboration que nous avons eue avec Valérie RAGOT et ses équipes et les associations. Un regret ou une attente, c'est que les liaisons douces ont particulièrement insisté sur un projet de pistes cyclables qui traversent l'agglomération, nous pensons qu'il y a une véritable urgence en matière climatique et de liaisons douces pour insister sur les liaisons douces domicile/gare et domicile/travail pour faciliter le déplacement doux entre le lieu de travail et les gares notamment. Il y a un vrai job urgent à effectuer par priorité.

Concernant le Plan Climat, nous nous sommes autosaisis de ce sujet que nous avons jugé comme prioritaire pour nous tous et nos enfants. Vous allez voter à l'unanimité ce projet, comme cela a été dit tout à l'heure, il est bien maintenant qu'il soit déployé à l'unanimité. Au-delà des intentions, nous serons très vigilants pour que ce projet se déploie très vite.

Il est important, en effet, d'avoir très vite des actions emblématiques pédagogiques pour rassurer ou initier un peu les choses. C'est vrai que c'est un projet 2050, qui va être très long, très laborieux, qui va demander beaucoup d'énergie et de collaboration, mais je pense que les citoyens ont besoin de marqueurs rapides pour donner confiance et faire en sorte que les acteurs s'engagent tous. Cela m'amène à un point qui est la gouvernance du projet : on se félicite d'être associés à l'ensemble de ce projet, y compris dans son pilotage de déploiement, mais il va être important, en effet, de bien mobiliser l'ensemble des acteurs parce que la collectivité publique communautaire que vous représentez n'est que pour une petite part du déploiement opérationnel des 48 fiches actions. Les modalités de gouvernance et de participation seront un facteur-clé de succès pour la transformation, les associations, les acteurs économiques sociaux, etc.

Là-dessus, il est très important d'insister, de perdre du temps pour en gagner avec une gouvernance très participative, très engagée sur le sujet.

En 2022-2023, nous avons mis en place des ateliers citoyens, qui est une innovation, pour là aussi expliquer l'Agglomération pour les nuls, pour aider les citoyens à comprendre comment cela marche un territoire communautaire et, donc, nous avons mis en place des ateliers citoyens qui permettent de comprendre comment fonctionnent les grands équipements communautaires, mais aussi d'autres acteurs associés de l'Agglomération pour expliquer et également partager avec vous élus, parce que nous vous invitons à ces ateliers, pour partager et échanger avec les citoyens sur des sujets particuliers. Au sortir de ces ateliers, vous formulez des propositions tel que nous l'avons fait la semaine dernière sur le dernier atelier en date sur les missions-fonctions de la Maison de l'environnement sur lequel nous avons formulé un certain nombre de propositions.

Les ateliers sont :

- médiathèque : à quoi sert une médiathèque ? Comment cela fonctionne ?
- la géothermie
- la méthaniserie et la déchèterie.

Je vous alerte d'ailleurs, mais je pense que vous l'avez à l'esprit, en janvier 2024, nous aurons le tri biodéchets à mettre en œuvre. Pour ne pas paraphraser Céline, c'est le point 4.4 du Plan climat-air-énergie territorial.

En matière d'ateliers citoyens, nous proposerons en 2023-2024, nous avons eu l'occasion d'en discuter avec Romain COLAS sur la mise en place d'un forum sur l'eau associant l'ensemble des citoyens à la réflexion anticipée à la problématique de l'eau qui va se poser en 2050, puisque nous avons pris connaissance qu'en 2050, le débit de la Seine va diminuer de 30 % et 80 % de l'eau potable vient de la Seine. Nous avons la chance d'avoir une profondeur de vue et pourquoi pas engager ensemble, l'Agglomération et nous-mêmes en soutien Codev, un travail de réflexions partagé pour l'avenir en matière de gestion de l'eau.

En matière de communication, nous avons, en 2022-2023, développé un certain nombre d'outils pour professionnaliser un peu les choses en créant différents outils Facebook, Newsletter, invitations, etc. Nous avons également déployé dans quasiment toutes les villes, moins trois

(Vigneux-sur-Seine, Crosne et Quincy-sous-Sénart) des articles pour expliquer aux citoyens à quoi sert un Codev au service de la population.

J'ai encore deux points, le petit rapport d'étonnement ou de propositions et les axes stratégiques 2023-2024.

Lors de mon intervention l'année dernière, j'avais insisté sur la méconnaissance des citoyens à l'égard des missions-fonctions de l'Agglomération par rapport à la compétence ville. Il faut vraiment continuer à communiquer, c'est vrai qu'il y a des articles dans le journal de la communauté, nous insistons beaucoup sur la nécessaire page « obligatoire » dans chaque bulletin municipal pour à chaque fois réexpliquer, avec une charte graphique peut-être différente, ce que fait la ville, ce que fait l'agglomération, c'est très utile, et en aval le Codev, si cela est nécessaire.

Autre élément de ce rapport de propositions, celui de la représentation citoyenne du Codev. Nous sommes trop vieux dans ce Codev, la parité est garantie mais pas assez de jeunes et pas assez de citoyens en situation de handicap.

Il est nécessaire aussi, pour le prochain Codev, de mieux expliquer aux futurs membres à quoi sert un Codev et quels sont les attendus. Là aussi pour avoir une efficacité accrue en matière de travail. Comme Damien l'a rappelé, nous sommes trop peu nombreux à travailler à ce jour.

Autre proposition validée, et je remercie le Président et les élus de nous faire confiance, puisque nous allons, avec les démissions enregistrées de deux membres, engager notre responsabilité en vous proposant de coopter de nouveaux membres à mi-mandat pour assurer la pérennité de ce dispositif. Nous allons engager nos responsabilités en matière de sérieux et de typologie de recrutement.

Une autre proposition est celle de l'information des politiques publiques et des actions que vous conduisez tout au long de l'année. Nous sommes saisis de quatre projets, ce qui est peu par rapport à tous les travaux que vous conduisez. Vous réalisez une information dans le journal communautaire, nous sollicitons Monsieur le Président pour que chaque trimestre une petite note de travail nous soit envoyée, je pourrais appeler cela un reporting - j'en avais déjà parlé dans cette instance - de projets et d'actions, pour nous tenir au courant de façon synthétique sur la tenue et l'avancée d'un certain nombre essentiels de projets qui peuvent être conduits par l'Agglomération.

J'en termine sur les propositions d'engagements et d'actions pour 2023-2024. Nous priorisons le suivi de l'engagement effectif des politiques publiques que vous votez. Nous sommes très vigilants sur l'effectivité des politiques publiques qui seront déployées.

Accompagner et s'engager prioritairement dans le déploiement opérationnel du Plan Climat, qui est une priorité pour nous.

La participation citoyenne au forum citoyen sur l'eau, j'en ai parlé. Enfin, lorsque nous nous sommes réunis à l'occasion de la création de la nouvelle équipe du Codev, il y a deux ans, le sujet prégnant qui était ressorti et de façon transversale aux trois commissions était le sujet de nos enfants et de nos jeunes dans l'Agglomération. Nous pensons que les enfants et les jeunes, à définir ultérieurement qui est enfant et qui est jeune, etc., sont pour beaucoup en retrait et un peu absents dans bien des lieux et nous aimerions travailler avec vous, les maires et les vice-présidents et l'Agglomération, sur le sujet de ces enfants, de ces jeunes partant du trépied éducatif qu'est la famille. l'école et la société civile et les associations. Les familles pour certaines, notamment dans les quartiers, sont un peu pommées avec leurs enfants, l'école à qui on demande beaucoup et peut-être la société civile qui, là aussi, se pose des questions sur son utilité, son engagement. Il y a

sûrement à recommencer à mettre sur la table, à redéfinir un projet collectif autour de ces enfants et de ces jeunes ; projet qui reste à débattre et à construire ensemble et notamment, je reboucle avec le Codev, avec la nécessité de rajeunir ce Codev pour intéresser les jeunes à la démocratie.

Je vous remercie.

(Reprise de la séance.)

M. CARRÈRE.- Je voudrais remercier le président du Codev pour cette présentation, remercier aussi les bénévoles et je sais tout le temps précieux que cela représente pour faire vivre une telle structure. C'est une implication permanente et importante qui mérite d'être soulignée.

La mobilisation des bénévoles est relativement inégale, les bénévoles sont peu ou pas impliqués. Il serait peut-être bon d'arriver à prendre contact avec chacun d'entre eux pour connaître leur désintérêt ou leur simple absence après avoir fait, en théorie, un acte de candidature volontaire. Faut-il les rencontrer, les interroger et s'interroger sur les pratiques et les actions du Codev ? Je pense que le président du Codev se chargera de le faire sans aucun doute.

Cependant, je note que la participation est particulièrement dynamique, les rendez-vous ont été à la hauteur des attentes et la prise en compte des enjeux du territoire est totale. Ne serait-ce que l'appropriation du PCAET, le président du Codev vient encore une fois de nous le montrer, appropriation qui a été un énorme travail et qui a indéniablement un impact également sur les services car ils peuvent mesurer le soutien et les attentes de la population dans les démarches initiées qui ne sont donc pas vaines.

Le fruit des discussions et des échanges permet de faire émerger les attentes prioritaires de nos habitants et elles sont nombreuses pour aujourd'hui et pour demain.

A ce sujet, par exemple, peut-être le Codev pourrait se saisir des difficultés du nouveau réseau de bus. Nous l'abordons maintenant systématiquement à chaque Conseil Communautaire et rien ne s'arrange, rien ne change. Ce soir encore, vers 18 h 00, Monsieur le Président, il y avait 45 minutes d'attente sur la ligne H depuis la gare de Villeneuve-Saint-Georges, ce n'est absolument pas acceptable et cela pénalise fortement la vie de nos habitants.

Nous notons aussi une faible présence des élus communautaires aux initiatives du Codev. Bien naturellement, il ne s'agit pas d'un désintérêt au travail du Codev mais souvent d'une gestion compliquée des agendas et des nombreuses sollicitations des élus locaux. Soyons-y cependant très vigilants.

Nous soutenons la demande qui vient d'être faite par le président du Codev pour bénéficier d'une note d'activité trimestrielle qui pourrait également être partagée aux élus.

Enfin, nous voulions souligner les axes et les enjeux identifiés pour 2023-2024, auxquels nous souscrivons pleinement :

- s'assurer de la réalisation effective des programmes d'actions pour lesquels l'Agglomération a saisi le Codev, à savoir la création des organes de suivi et d'évaluation par la communauté et l'implication des membres du conseil.
- accompagner l'Agglomération dans le déploiement opérationnel du PCAET, association du Codev et de l'ensemble des parties prenantes du territoire pour relever ce défi collectif.
- renforcer l'implication citoyenne des membres dans l'instance et les groupes de travail par l'identification de nouveaux membres actifs impliqués et intéressés en particulier en direction de la jeunesse comme évoqué par le président du Codev.

- poursuivre l'élargissement de la participation citoyenne des habitants du territoire dans le cadre des ateliers citoyens.
- expérimenter le principe du forum citoyen centré sur l'enjeu de la rareté de l'eau dont la date provisoire a été fixée au 18 novembre, je ne sais pas si elle a été confirmée.
- réfléchir, en lien avec le milieu associatif et avec les Codev voisins du département, à un projet de résilience alimentaire et de gestion de la rareté de l'eau. C'est une excellente initiative.
- réfléchir enfin aux modalités d'engagement du Codev, en lien et en partenariat étroit avec l'Agglomération, les 9 villes et l'ensemble des parties prenantes pour construire et agir au service de la jeunesse de notre territoire.

Merci Monsieur PERNETTE pour ce travail éclairant à poursuivre absolument.

Mme RAGOT.- Je voulais remercier le Codev et son président, les membres bénévoles et je voulais témoigner, dans le cadre du comité de suivi de la mise en place du schéma communautaire des liaisons douces, de l'implication et surtout la valeur ajoutée des bénévoles sur les propositions et sur les contributions tout à fait bénéfiques pour notre plan Vélo communautaire.

M. le PRÉSIDENT.- François PERNETTE souhaitait réagir.

(Suspension de la séance.)

M. PERNETTE.- J'ai manqué à mes obligations : Rose Ellen GUILLOUX-LAFFITTE, qui est vice-présidente du Codev, qui a été nommée dernièrement, devait être présente ce soir mais elle était souffrante, elle s'en excuse.

Je vous donne rendez-vous le 9 décembre au matin pour l'assemblée plénière annuelle du Codev. Je compte sur vous pour venir échanger avec les membres et m'aider à mobiliser ces citoyens, parce que ce Codev ce n'est pas uniquement notre Codev, c'est aussi le vôtre. Merci.

(Reprise de la séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Merci cher François de cette présentation, de ces échanges.

Je crois que nous apprécions tous la qualité du travail des bénévoles du Codev et au-delà du président, je voudrais que l'on remercie tous les membres de cette institution. J'ai écouté avec beaucoup d'attention, de respect et de sérieux à la fois le bilan, mais aussi quelques-unes des recommandations faites par le Codev.

Lorsque François nous interpellait sur notre capacité à faire, ce sont des débats que nous avons aussi en interne et on les a eus lors d'une précédente réunion encore, parce qu'on a une ambition qui est parfois élevée et plus élevée que nos moyens financiers ou humains. C'est un débat légitime et c'est bien que le Codev y face écho.

Je voudrais dire également que je retiens l'idée, il faut que l'on y travaille, je ne sais pas sous quelle forme, mais c'est un enjeu à la fois pour les bénévoles du Codev mais aussi pour les élus municipaux qui ne sont pas membres du Conseil Communautaire, de créer une sorte de fil d'information pour que tous les acteurs, publics ou privés, intéressés par l'Agglomération sachent ce qu'il se passe ici et ne découvre pas par la bande. Cela fait partie des pistes d'amélioration sur lesquelles on pourrait travailler les prochaines semaines et les prochains mois. Merci à vous.

Je vous propose de passer au point suivant, puisqu'il n'y a pas de vote, c'est un donner acte.

XIV. PREVENTION SPECIALISEE : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018/2020 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION « PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE »

Mme GARNIER.- Avenant n° 5 à la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020, puisque sur la période 2021-2022, le conseil départemental a souhaité lancer un audit sur l'ensemble des associations de prévention spécialisée. Une nouvelle convention doit être signée en 2024, puisque le nouveau cadre de contractualisation a été voté au niveau du conseil départemental et que nous sommes en train de travailler, au niveau de l'Agglomération, avec le conseil départemental pour cette nouvelle convention. On rappelle qu'il y a un versement d'une subvention de 141 410 € toutes taxes comprises pour la période qui va jusqu'au 31 décembre 2023, avec une valorisation de l'ordre de 20 590 €.

M. CARRÈRE.- A-t-on déjà fixé la durée de la période de la nouvelle convention ? Est-ce que ce sera 2024-2026 ou est-ce qu'il y a une durée plus longue ? J'ai cru comprendre que cela avait été voté.

Mme GARNIER.- C'est le nouveau cadre de contractualisation qui a été finalisé au conseil départemental et ce dernier signera des conventions avec chaque...

M. le PRÉSIDENT.- Qui vont débiter au 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de trois ans.

Mme GARNIER.- C'est trois ans, mais on souhaiterait que ce soit quatre ans, parce que le conseil départemental va être prolongé d'un an, en 2028. On souhaiterait donc que cela aille jusqu'en 2028 pour simplifier le travail tant au niveau de l'Agglomération qu'au niveau de l'association et du conseil départemental.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XV. SIGNATURE DE L'AVENANT ANNUEL N° 1 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

M. COLAS.- Après que les services de l'Etat nous ont demandé d'intégrer, de façon très exhaustive, l'ensemble des projets intercommunaux et communaux portés sur le territoire au sein des CRTE, ceux-ci s'étant aperçus que le CRTE n'avait pas une vocation facilitatrice, ils nous demandent de nous recentrer sur les projets structurants pour le territoire. C'est l'objet de cet avenant. Pardonnez-moi, mais je masque mal mon agacement général mais singulièrement sur ce sujet, c'est un contrat qu'on nous propose de signer qui n'engage à rien. Nous signons avec l'Etat un contrat sans que celui-ci ne soit engagé d'aucune façon à soutenir les projets inscrits au CRTE.

Mme CIEPLINSKI.- Nous avons une demande et une question.

La demande, c'est d'avoir les annexes 5 et 6, c'est-à-dire tableau de suivi des opérations et tableau de suivi des projets. On comprend, par ailleurs, l'agacement mais je profite de cette délibération où on range les projets de l'Agglomération, pour dire qu'on vote beaucoup de fiches actions, beaucoup de plans d'actions, mais on aimerait avoir plus souvent des revues d'indicateurs. C'est peut-être faisable en commission, de manière systématique.

M. le PRÉSIDENT.- J'entends la demande et il faut voir de quelle manière on peut y répondre favorablement. Je vous renvoie à l'échange de tout à l'heure avec notre capacité à faire. La demande est légitime et les annexes peuvent être transmises sans difficulté j'imagine.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

XVI. ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMMUNE POUR LES CINEMAS DE L'AGGLOMERATION

M. DAMIATI.- Avant de vous présenter la délibération, vous avez apporté quelques informations concernant la culture en parlant notamment des cinémas et de la bonne santé de ceux-ci. Je voulais rajouter que nous avons eu avec l'Administration un rendez-vous avec le nouveau repreneur du cinéma de Draveil, l'Orangerie, qui s'est très bien passé. Le choix de la commune est un bon choix, un vrai professionnel, qui rencontre quelques difficultés mais davantage liées au lieu où le cinéma va ouvrir et avec le syndicat. L'ouverture était prévue pour la fin d'année, elle va être certainement reportée de quelques mois, plutôt premier trimestre 2024, en tout cas de bonnes choses pour le cinéma.

Vous avez également évoqué le sujet de Démos, on peut là aussi se satisfaire du travail accompli. Je remercie et l'Administration et Sabine pour cet excellent travail et la satisfaction de voir autant d'élèves continuer après la première session de Démos.

On parlait aussi de la lecture publique avec François, vous donner quelques informations sur nos médiathèques qui se portent bien, vous dire que le mois de novembre c'est le mois du Polar dans les différentes médiathèques avec des animations, des rencontres avec les auteurs et la remise du prix du Polar qui s'effectuera à la médiathèque de Yerres.

Du 29 novembre au 20 décembre, il y aura à la médiathèque de Boussy-Saint-Antoine une très belle exposition « Les Présidents de Cabu » prêtée par la Duduchothèque, l'accès à cette exposition se fera les mercredi, vendredi et samedi pour le public entre 15 h 00 et 18 h 00 et je crois qu'il y a deux dates assez spécifiques où il y aura une visite, le 5 et le 8 décembre, qui sera faite de cette belle exposition.

En ce qui concerne les tarifs, la volonté était de cheminer pour avoir un tarif unique sur les deux cinémas de l'Agglomération. Il y avait les tarifs du Cyrano et ceux du Paradiso. Il vous est proposé de venir sur un tarif unique à 7,30 € en tarif plein, qui est rarement appliqué, puisque ce sont essentiellement des personnes du territoire qui vont dans ces cinémas, et au tarif réduit de 5,70 € plutôt que les 6,80 € et les 7,50 € qui étaient pratiqués auparavant, et avec quelques modifications également sur les autres tarifications qui sont notamment liées à l'augmentation tarifaire des dispositifs nationaux de l'éducation à l'image qui a été fait avec le CNC, qui propose des tarifs du dispositif « Lycéens et apprentis » à 3 € plutôt qu'à 2,50 € et le tarif « Ecole et cinéma » à 3 € plutôt qu'à 2,80 €.

Les tarifs ont augmenté un petit peu de 7 %, ce qui n'avait pas été fait depuis de nombreuses années et qui correspond peu ou prou à l'inflation que nous connaissons depuis quelques mois.

Mme CIEPLINSKI.- N'étant plus à la commission culture, je remercie M. DAMIATI pour avoir élargi le périmètre de la délibération, cela m'a permis d'avoir des nouvelles.

Sur la question des tarifs des deux cinémas en régie de l'Agglomération, on est très contents non seulement du Paradiso qui est de nouveau en régie publique et nous avons demandé, à l'annonce de cette reprise en régie, qu'il y ait une uniformisation des tarifs et qu'elle se fasse globalement sur

les tarifs du Cyrano. C'était notre demande et c'est globalement ce qui est présenté ce soir avec cette unification des grilles tarifaires plutôt sur celle du Cyrano qui était plus basse, même s'il y a, en effet et on peut le regretter, une augmentation de 7 % en moyenne.

Unification des tarifs ne veut pas dire unification de la programmation, pour autant. On tient à rappeler que pour les habitantes et les habitants, les usagers des cinémas, il est important de garder la diversité et l'originalité de chacune des structures, même s'il peut y avoir quelques films communs qui se donnent la main d'une semaine à l'autre et permettent à plus de monde de les regarder, puisque les agendas le permettent davantage.

Il est important de garder la spécificité du label Art et Essai du Cyrano et de conserver des créneaux accessibles pour les jeunes réalisateurs. C'est une spécificité à laquelle nous sommes attachés.

Nous voterons favorablement à cette délibération si vous acceptez deux demandes spécifiques que nous avons, qui concernent deux petites populations mais néanmoins très importantes. Il y a, en effet, deux exceptions que nous aimerions voir apportées à l'alignement sur les tarifs du Cyrano. Il y avait un tarif spécifique pour le personnel intercommunal au Paradiso qui était à 5,30 € et aujourd'hui il est à 7,30 € ce qui fait 37 % d'augmentation. On est loin des 7 % en moyenne. Il nous semble que c'est une population qui n'est pas très importante en nombre mais importante en qualité, puisque le personnel intercommunal peut aussi jouer un rôle d'ambassadeur de ces cinémas et permettre une plus grande fréquentation grâce au bouche à oreille.

La deuxième demande concerne les personnes en situation de handicap qui subissent aussi, comme nous tous, l'inflation mais avec des spécificités encore plus grandes en termes de mobilité. Or là, elles auraient une augmentation de 26,7 % en passant de 4,50 € à 5,70 €. Serait-il possible spécifiquement pour les personnes en situation de handicap de s'aligner sur la grille du Paradiso, donc 4,50 €, en ajoutant peut-être l'augmentation moyenne de 7 %, puisqu'il y a une augmentation moyenne de 7 %, ce qui ferait 4,80 €.

Ce sont deux demandes spécifiques pour deux populations, mais qui nous semblent vraiment importantes et de ne pas mettre en danger les équilibres économiques. Merci.

M. DAMIATI.- Merci Madame CIEPLINSKI pour ces remarques. Comme vous l'avez souligné et vu également, le travail qui a été fait c'est de prendre le Cyrano comme modèle par rapport à ce rééquilibrage, ou en tout cas cette évolution de la grille tarifaire. En ce qui concerne les personnes handicapées - je n'ai pas la réponse pour le personnel de l'Agglomération - on est passé de 5,30 € à 5,70 €, avec une augmentation qui correspond plus aux 7 % et non pas aux 26,7 % que vous avez indiqués par rapport à ce qui existait sur le Paradiso.

Vous l'avez compris, un effort a été fait pour le Paradiso justement pour le conserver en régie et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on s'est plutôt basé sur les tarifs du Cyrano qui était déjà en régie et pour appliquer cette augmentation.

En ce qui concerne le personnel, j'avoue que je n'ai pas forcément la réponse.

M. le PRÉSIDENT.- Pour le personnel, je comprends parfaitement la demande mais elle est malheureusement illégale, parce que le statut d'agent de la Fonction publique territoriale ne donne pas droit à des tarifs différenciés par rapport à d'autres usagers du service public.

En revanche, les agents de l'Agglomération peuvent avoir des tarifs préférentiels via le Comité des œuvres sociales (COS) et je crois que c'est déjà le cas à l'Agglomération. C'est un dispositif social et pas un dispositif dérogatoire. Je ne peux donc pas accéder à votre demande.

M. DAMIATI.- Il y a également la carte des 10 places qui fait revenir la place unitaire à 5 €, un tarif relativement raisonnable notamment par rapport à ce qui s'applique. L'idée est de pouvoir, en fonction de l'ouverture, avoir une tarification homogène sur l'ensemble du territoire et lorsque les travaux seront bien avancés, j'imagine que l'on aura également l'occasion de discuter avec le nouveau délégué pour pouvoir proposer une grille tarifaire similaire et, pourquoi pas, une carte permettant aussi d'accéder à l'ensemble des cinémas, ce qui serait certainement beaucoup plus pratique.

Mme CIEPLINSKI.- J'ai peut-être mal lu, ce qui est possible, mais j'ai lu que c'était 4,50 € pour les personnes en situation de handicap avant et maintenant 5,70 €. Cela fait bien une augmentation de l'ordre de 26 % et pas de 7 %.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le tableau que j'ai, il est bien noté 5,30 € actuellement.

M. DAMIATI.- Le tarif que vous prenez en référence est celui qui était appliqué au Paradiso.

Mme CIEPLINSKI.- C'est bien ce que j'ai dit. Cela a été aligné sur le Cyrano, ce qui nous semble très bien, mais on demande de faire une exception sur cette population sinon cela fait une augmentation de 26 % au lieu de 7 % en moyenne.

M. DAMIATI.- C'étaient déjà les tarifs qui étaient appliqués sur le Cyrano à Montgeron. L'idée est d'avoir une homogénéisation et d'avoir les mêmes tarifs sur l'ensemble. J'imagine que le nombre d'entrées pour les personnes en situation de handicap ne doit pas être très nombreux, mais le travail qui a été réalisé est celui-ci et permet d'avoir des tarifs relativement compétitifs et, le cas échéant, si elles le souhaitent également, d'avoir cette carte de 10 entrées qui revient à 5 € la place de cinéma.

Mme CIEPLINSKI.- Pour les usagers du Paradiso, c'est donc bien une augmentation de 26 %.

M. DAMIATI.- C'est bien une augmentation de 26 % mais une baisse aussi par rapport au tarif réduit de 7,50 € qui était appliqué et qui passe aujourd'hui à 7,30 €. Sur la globalité, les usagers y trouveront leur compte.

Mme CIEPLINSKI.- J'insiste, mais je redemande l'étude de cette exception qui, pour les personnes en situation de handicap, ne me paraît pas...

M. le PRÉSIDENT.- Comme vous l'avez compris, on ne va pas modifier ce soir et j'entends votre demande. On se connaît, je sais que vous n'allez pas dire : « scandale, +26 % pour les personnes handicapées ». Je pense que le nombre d'usagers handicapés qui les fréquentent est assez limité, il n'y a donc pas d'enjeux financiers. C'est plus une question...

Mme CIEPLINSKI.- (*Hors micro*).

M. le PRÉSIDENT.- J'entends la demande. Souvent les personnes handicapées peuvent avoir des revenus inférieurs à la population de façon globale et il n'y a pas de tarifs liés aux revenus dans les cinémas. En revanche, le seul statut de personne handicapée n'entraîne pas forcément une situation économique défavorable. On peut avoir, et c'est heureux, dans notre société des personnes handicapées qui ont aussi des niveaux de revenus élevés et pour qui le tarif réduit ne serait pas forcément justifié.

Je vous propose que l'on regarde sérieusement ce sujet, et d'ailleurs peut-être au-delà des cinémas, on s'est posé la question en fonction de l'âge mais pas encore en fonction du statut du handicap, et que l'on regarde pour nos équipements de quelle façon nous traitons les tarifs des personnes

handicapées. Je renvoie cela à une prochaine délibération. Il ne faut pas qu'on oublie de traiter ce sujet.

En l'état, votre proposition est mise en étude. Compte tenu de cela, vous n'avez pas voté.

Mme CIEPLINSKI.- On va s'abstenir. On aurait souhaité voter pour, parce que cela va globalement dans le bon sens.

M. le PRÉSIDENT.- C'est le jeu démocratique. L'an prochain, vous pourrez dire, si on a avancé, que c'est grâce à vous.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

XVII. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES CENTRES AQUATIQUES AQUA SENART, VAL DE FORME ET PISCINE DES SENARTS

XVIII. TARIFS DES PISCINES EN REGIE DE BRUNOY, DRAVEIL, EPINAY-SOUS-SENART, MONTGERON ET VIGNEUX-SUR-SEINE

M. ALLOUCH.- Les deux délibérations suivantes sont liées. Pour la première, lors de la dernière séance, nous avons attribué la DSP à RECREA, qui a donc une autre politique commerciale qu'UCPA. Il convient de vous proposer une nouvelle grille tarifaire. Trois à quatre nouvelles conditions tarifaires s'appliquent ou s'appliqueront après le vote :

- suppression de la gratuité et le passage à un tarif réduit pour les séniors de plus de 65 ans résidant sur le territoire ; maintien du plein tarif pour les plus de 65 ans extérieurs au territoire ;
- modification du tarif d'abonnement ;
- création de nouvelles formules tarifaires pour les familles ;
- création de créneaux Premium qui proposent des services supplémentaires.

Les tarifs de la DSP et par incidence les tarifs des piscines en régie se trouvent eux aussi modifiés mais pas complètement dans les mêmes conditions.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, parce qu'il n'y a pas tout à fait les mêmes services.

M. ALLOUCH.- Il y a la création d'un tarif à -50 % pour une deuxième inscription sur une deuxième activité et un tarif préférentiel dans certains cas.

M. CARBONNET.- Je souhaiterais intervenir sur la tarification des clubs résidents. Nous avons eu un certain nombre d'échanges lors de la commission culture sport à ce sujet, puisque je m'interrogeais sur le fait qu'il était indiqué initialement dans le tableau « forfait sur la base des plannings contractuels dans les conditions générales ». Quand on parle de « forfait », on parle de transaction financière.

Suite à ces échanges, le terme de « forfait » a été retiré et ne subsiste plus sur la base des plannings contractuels, ce qui n'est pas très clair.

Je pense nécessaire de rajouter le terme « gratuité » sur la base des plannings contractuels, étant entendu qu'il nous avait été indiqué que les clubs résidents bénéficiaient bien de la gratuité sous condition qu'ils restent dans le volume horaire défini dans la convention annuelle.

Je pense nécessaire que les écrits soient en phase avec les paroles, de manière à consolider tout cela.

Mme CIEPLINSKI.- J'aurais une question et peut-être une demande. Une question sur la tarification sociale des piscines en DSP et RECREA. Je n'en ai pas vu. Pour les piscines en régie, on a un demi tarif pour les personnes bénéficiaires du RSA ou de l'ASPA et on pense que pour les piscines en régie, ce serait bien d'aller vers la gratuité, c'est notre demande pour ces populations, mais pour RECREA...

M. ALLOUCH.- Il me semblait que oui, quand on en avait discuté, mais en regardant les tableaux, ils n'apparaissent pas.

Mme CIEPLINSKI.- Cela m'inquiète parce qu'on a supprimé la gratuité des plus de 65 ans, ce qui me semble juste socialement s'il y a une tarification sociale par ailleurs.

M. ALLOUCH.- A l'occasion de la commission, on avait échangé et ces conditions particulières ont été mises en avant. Je trouve étrange qu'on ne les retrouve pas là parce qu'on en avait échangé lors de la commission, que ce soit sur RECREA ou sur les piscines en régie, cela apparaît bien.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous avouerai que je suis perdu, je n'ai pas participé à la commission.

M. BATTESTI.- Je confirme les propos de M. ALLOUCH, on en a plus que débattu pendant la commission sur les questions de gratuité et il manque *a priori* les informations sur le tableau.

Mme CIEPLINSKI.- Est-ce que vous pouvez compléter le tableau et nous renvoyer... ?

M. le PRÉSIDENT.- Je n'étais pas à la commission et je ne sais pas si Damien est capable de formuler un amendement oral par rapport aux échanges ?

M. ALLOUCH.- Que l'application de la tarification sociale qui s'applique aux piscines en régie s'applique de la même manière pour les piscines en DSP. Il y a 4-5 items qui apparaissent mais je ne les connais pas par cœur : bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'ASPA et étudiants sur présentation de la carte étudiant.

M. le PRÉSIDENT.- Pour le coup cela figure mais c'était le cas auparavant.

M. ALLOUCH.- Oui et que ces tarifs soient aussi appliqués. Merci pour votre vigilance.

M. le PRÉSIDENT.- Je posais la question de savoir si le dispositif existait précédemment avec l'UCPA, ce qui m'est confirmé.

M. BATTESTI.- Mais il n'y a pas la gratuité

Mme CIEPLINSKI.- C'est l'autre point, je tente d'aller vers la gratuité.

M. le PRÉSIDENT.- Je comprends donc qu'il y a une erreur matérielle sur les piscines déléguées où il manque l'application du tarif réduit pour les mêmes catégories que pour les piscines en régie. Au moment du vote, je vous proposerai un amendement sur ce point, il n'y a donc pas de difficulté pour que ce soit fait sur la deuxième question concernant la gratuité et les bénéficiaires du RSA. C'est là que je disais qu'il pourrait y avoir, au sein de cette assemblée, des points de vue divergents.

Pour ma part, je suis opposé à la gratuité pour des catégories d'usagers et notamment la catégorie d'usager des bénéficiaires du RSA, considérant qu'il faut qu'il y ait aussi un distinguo entre les personnes qui vivent du revenu de leur travail et ceux qui ont des revenus de la solidarité. Lorsqu'on est au RSA et que l'on a aujourd'hui - c'est tout à fait légitime - accès à quantité de services publics à des tarifs réduits voire très réduits et que l'on arrive à l'activité et que l'on ne bénéficie plus du tout de ce système-là, on a un vrai problème d'incitation au retour à l'emploi qu'il faut que l'on travaille aussi.

J'imagine qu'il peut y avoir des différences d'appréciation, que je respecte, au sein de cette assemblée, mais étant président de l'assemblée je ne proposerai pas cette modification ce soir.

M. ALLOUCH.- S'il n'y a pas la proposition, il n'y aura donc pas de débat. On aura un avis différent.

M. COLAS.- C'est 2,50 € pour le tarif.

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

Et sur l'autre point ?

M. ALLOUCH.- Il me semblait qu'on avait modifié ce que tu avais demandé Gilles, mais pas complètement ? On n'a modifié que la moitié de ce que tu avais demandé ?

M. CARBONNET.- Tout à fait. Cela concernait le retrait de la notion de forfait mais, en contrepartie, également de rajouter le terme « gratuité » pour être en phase avec ce qui nous a été indiqué, c'est-à-dire que les associations puissent bénéficier de la gratuité sous condition qu'elles rentrent bien dans le cadre de la convention annuelle.

M. BATTESTI.- Dans la réunion que nous avons eue sur le sujet, ce n'était vraiment que de la sémantique, parce que ce n'est pas pour faire apparaître le mot « gratuité », c'est une mise à disposition.

M. le PRÉSIDENT.- Et là pour le coup c'est contractuel. J'avoue que je ne comprends pas tout à fait le sens.

M. ALLOUCH.- C'est pour cette raison que la question du forfait était un peu plus claire, c'est pourquoi on l'a fait enlever. Sur le reste, par nature c'est dans la convention où il est marqué la gratuité. C'est écrit dans la convention signée.

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas tant le terme de la délibération qui compte que l'application de la convention. On peut avoir une application large ou restrictive de la convention et qui donne lieu à des échanges. Je sais qu'il y en a eus récemment entre Yerres et l'Agglomération, mais cela a été traité depuis. Je n'ai pas d'opposition à ce qu'on modifie un terme, mais je n'en vois pas forcément l'intérêt.

M. ALLOUCH.- Je pensais, avec la question du forfait, avoir répondu à la demande mais dans les faits, comme c'est la convention qui règlera et que la gratuité est écrite dans la convention...

M. le PRÉSIDENT.- On peut dire à l'oral et les débats font foi, c'est qu'à partir du moment où il y a une convention, il y a gratuité mais il n'y a pas un droit à convention illimité.

M. ALLOUCH.- Il n'y a pas de débat là-dessus. Tu craignais Gilles que cela ouvre un champ potentiel pour le délégataire de dire : je vais leur faire payer parce que cela fait rentrer de l'argent, mais cela ne pourra pas se faire car c'est pour les mêmes raisons pour lesquelles UCPA, qui a décidé d'embêter un des clubs à Yerres, il a fallu que le président intervienne pour rappeler le contrat qu'il avait signé avec l'Agglomération et qui ne lui permettait pas de lui enlever ou de décaler, je ne sais plus quel était le sujet, mais le délégataire est dans l'obligation de suivre ce qu'il a signé dans le contrat, c'est-à-dire que les clubs ont la gratuité. Ils ne pourront même pas le faire.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'amendement sur la délibération n° 17, sur les piscines déléguées...

M. ALLOUCH.- Si, c'est sur celle-là.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord. Je vous propose sur la délibération n° 17 un amendement consistant à appliquer un tarif réduit pour les enfants de 5 à 17 ans, les étudiants sur présentation de leur carte, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et les séniors de plus de 65 ans.

Cet amendement vous agrée-t-il ?

(Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement, qui est adopté à l'unanimité.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 17, qui est adoptée à l'unanimité avec 5 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, et M. DEGEN.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 18, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD et Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

XIX. MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE L' AIRE D' ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES/CROSNE

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sans débat sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XX. REMPLACEMENT DE DELEGUES AUPRES DU SIREDOM

M. PRIVAT.- Par délibération n° 2020-021 du 5 juillet 2020, notre assemblée a désigné auprès du SIREDOM, 3 délégués titulaires et 6 suppléants des communes de Montgeron, Draveil et Vigneux sur Seine.

Madame Klerwi LANDRAU a été, à ce titre, désignée en qualité de déléguée titulaire auprès du SIREDOM.

Par arrêté du 21 juin 2023, j'ai décidé de mettre fin aux délégations qui avaient été accordées à Mme LANDRAU en raison de la rupture de confiance avec cette élue.

Par délibération du 23 juin 2023, le conseil municipal de Draveil, actant du retrait de ses délégations par 30 voix pour et 1 voix contre, a décidé de faire cesser les fonctions d'adjoint de Mme Klerwi LANDRAU.

Aussi, en raison de cette rupture de confiance et de la crainte de répercussions négatives que cette dissension pourrait faire peser sur le bon fonctionnement de l'Agglomération et des conséquences sur la représentation de l'EPCI auprès des organismes extérieurs, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Mme Klerwi LANDRAU auprès du SIREDOM et d'un délégué suppléant.

A ce jour, nous avons la candidature pour Draveil de Mme Anne-Marie JOURDANNEAU FORT, conseillère communautaire pour être déléguée titulaire, et de M. Christophe CHARDEY, conseiller municipal de Draveil pour être délégué suppléant.

M. le PRÉSIDENT.- Klerwi LANDRAU souhaite-t-elle la parole ?

Mme LANDRAU.- Bonsoir à tous.

Il y a eu un retrait de délégation à Draveil il y a maintenant quatre mois dans des conditions invraisemblables, qu'aujourd'hui on poursuit cet acharnement et que la Communauté d'Agglomération puisse cautionner le harcèlement dont je suis victime, parce que c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Je voulais quand même rappeler un certain nombre de choses. Tous ceux qui me connaissent et les représentants actuels au SIREDOM savent à quel point je suis investie au SIREDOM sur ma

délégation chargée des écocentres, délégation d'ailleurs qui n'intéressait personne lorsque son président me l'a confiée suite à ma suggestion.

Aujourd'hui, ce sont 6 M€ par an d'économies réalisées sur le travail mené sur ma délégation juste sur les écocentres. On évoquait ce matin, puisque j'étais en Bureau syndical, une baisse de 10 % des contributions pour nos collectivités l'année prochaine, preuve que le travail est réalisé et que je ne vois pas en quoi mon action pourrait porter préjudice à la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, désigner aujourd'hui de nouveaux représentants, c'est perdre la vice-présidence au SIREDOM pour notre communauté. Le président Olivier THOMAS a été très clair, il en a parlé à notre président, François DUROVRAY, il est très satisfait du travail mené et il n'y a aujourd'hui aucune obligation de désigner de nouveaux vice-présidents. Pour preuve, il y a deux sièges de vice-présidents qui sont aujourd'hui vacants au SIREDOM. Ce sont des faits.

A l'heure où on finalise le projet de réhabilitation de la déchetterie de Vigneux-sur-Seine - dommage, Thomas CHAZAL est parti, mais il peut témoigner de ce sujet - et où on a trouvé un outil industriel pour le traitement des biodéchets, on explique qu'il faudrait revoir la représentation et modifier un certain nombre de choses.

Vous avez les éléments. Jusqu'à présent, je pensais pouvoir compter sur le bon sens politique. Si ce n'est pas le cas, j'engagerai les démarches juridiques et médiatiques, parce qu'il se trouve que juste avant le Conseil Communautaire j'ai déjà été contactée par un journal.

Voilà ce que je peux vous dire.

M. PRIVAT.- Madame, je ne vais pas dire les raisons pour lesquelles je n'ai plus confiance en vous. Ce n'est pas le moment du débat, mais j'ai largement de quoi me défendre par rapport à ce que vous dites, Madame, et l'ensemble du conseil municipal a voté votre retrait de maire adjointe pour les raisons que j'ai évoquées lors du conseil.

L'acharnement de ma part, il n'y en a pas, il y a juste un constat, on ne peut pas avoir confiance en vous par rapport à mon prédécesseur et vous... je ne vais pas en dire davantage. C'est tout ce que j'ai à dire Madame. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Je voulais d'abord remercier Klerwi LANDRAU d'avoir exercé les fonctions comme membre du Conseil Communautaire et comme vice-présidente, et la question n'est pas effectivement celle des compétences de Klerwi LANDRAU par rapport aux sujets qu'elle avait à traiter au SIREDOM, c'est unanimement reconnu, y compris par les élus de Draveil.

La question qui s'est posée telle qu'elle a été posée par le maire de Draveil est celle de la confiance au sein du conseil municipal et nous avons un principe dans cette Agglomération, c'est que l'Agglomération est la représentation de chacune des 9 communes. S'agissant des syndicats qui sont sur le territoire, le SIVOM, le SIREDOM, le SyAGE, il y a toujours eu une représentation, c'est l'Agglomération qui doit désigner, qui correspondait à l'émanation de chacune des communes, c'est le cas notamment au SIREDOM où il y a 3 délégués qui correspondent aux 3 communes sur le territoire desquelles le SIREDOM intervient (Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Draveil).

A partir du moment où le maire de Draveil a exprimé le souhait du remplacement, le Président de l'Agglomération n'avait pas à juger, je ne suis pas compétent et je respecte le choix du maire de Draveil par rapport au fonctionnement de sa majorité.

J'indiquerai simplement qu'effectivement, il y a ensuite, si c'est le choix du Conseil Communautaire, il y a deux nouveaux représentants de l'Agglomération, que la vice-présidence

tombe, qu'il y a aujourd'hui au SIREDOM deux vice-présidents qui n'ont pas été remplacés, potentiellement un troisième, que j'ai indiqué au président du SIREDOM mon souhait que notre territoire puisse être représenté. Je lui ai indiqué ma volonté de trouver un accord politique global s'agissant des deux autres territoires puisque concrètement, sur deux autres territoires, il y a eu des changements électoraux qui ont fait qu'il n'y a pas eu de remplacement.

Le président du SIREDOM, qui m'a également confirmé la qualité du travail qui était réalisé au SIREDOM par Klerwi LANDRAU, prendra acte de ce changement et à partir du moment où il y a un accord départemental sur trois agglomérations, il procédera à l'élection de trois nouveaux vice-présidents pour le SIREDOM, ce qui me semble nécessaire aussi pour le bon fonctionnement de cette institution.

Je vous propose de passer au vote. Deux candidatures ont été indiquées par Richard PRIVAT : Anne-Marie JOURDANNEAU FORT au poste de titulaire et M. Christophe CHARDEY au poste de suppléant.

Je n'ai pas eu d'autres candidatures. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme LANDRAU.- Je suis candidate.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ?

Mme LANDRAU.- Oui.

M. le PRÉSIDENT.- On va vous distribuer les bulletins pour que l'on puisse procéder rapidement à cette élection.

La candidature porte sur le poste de titulaire, j'imagine ?

Mme LANDRAU.- Oui.

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'autres candidatures sur le poste de suppléant ? *(Il n'y en a pas.)*

Assesseurs : Mme LAMOTH et M. BATTESTI.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Mme LAMOTH et M. BATTESTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Résultats du vote :

- 53 enveloppes
- 18 votes blancs/nuls
- 35 votes exprimés
 - o 10 pour Klerwi LANDRAU
 - o 25 pour Anne-Marie JOURDANNEAU FORT

M. le PRÉSIDENT.- Anne-Marie JOURDANNEAU FORT est désignée pour représenter le Conseil Communautaire au sein du SIREDOM.

Je vous propose de procéder à la désignation pour le poste de suppléant au SIREDOM.

Etes-vous d'accord pour que ce soit à main levée ? *(Approbaton des élus.)*

J'ai reçu la candidature de M. Christophe CHARDEY.

(Il est procédé au vote à main levée sur la candidature de M. Christophe CHARDEY au poste de titulaire qui est adoptée à l'unanimité par 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, et Mme LANDRAU.)

M. CHARDEY est désigné comme membre suppléant.

✦ **MOTION**

(Lecture)

Après avoir appris cet été la baisse de la contribution destinée à financer les emplois créés dans les « Territoires zéro chômeur de longue durée » à partir du 1er octobre, les acteurs des 58 territoires habilités viennent de prendre connaissance du montant de l'enveloppe allouée à l'expérimentation dans le Projet de loi de finances 2024, à savoir 69 millions d'euros.

Ces moyens sont notoirement insuffisants. Ils reviennent à geler l'expérimentation en mettant à mal l'un des principes fondamentaux du projet, l'atteinte de l'exhaustivité, en ne garantissant pas l'accès à l'emploi de toutes les personnes privées durablement d'emploi et volontaires pour travailler.

Concrètement, sans hausse du budget, pratiquement nulle embauche supplémentaire n'est possible dans aucun des 58 territoires habilités. A fortiori, sans hausse du budget, la perspective d'habilitation de territoires supplémentaires est totalement irréaliste alors que l'engagement avait été pris de ne laisser aucun territoire prêt au bord du chemin et que notre Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, comme plusieurs dizaines d'autres territoires émergents, travaille activement, notamment à Epinay-sous-Sénart, pour expérimenter la mise en œuvre du droit à l'emploi.

Dès lors, comment comprendre ce coup d'arrêt mis au dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée », alors que le Président de la République s'est engagé par écrit à allouer les moyens nécessaires aux acteurs tout au long de l'expérimentation, que le Gouvernement porte l'objectif du plein emploi, que l'expérimentation fait ses preuves dans les territoires et qu'elle inspire nombre d'acteurs et de gouvernements bien au-delà de nos frontières ?

Aussi,

- *Considérant l'objectif du Président de la République de ramener le taux de chômage sous la barre des 5% d'ici quatre ans,*
- *Considérant les quelques 2,5 millions de personnes actuellement privées d'emploi,*
- *Considérant l'accroissement des inégalités et la paupérisation grandissante d'une partie de la population touchée de plein fouet par les problématiques d'inflation et d'érosion du pouvoir d'achat,*
- *Considérant l'importance des politiques d'insertion et de retour à l'emploi comme outils de lutte contre ces mêmes processus d'appauvrissement et de précarisation,*
- *Considérant enfin la pertinence économique, sociale et territoriale du projet TZCLD depuis son lancement en 2016, avec pour preuve l'habilitation de 58 territoires, la volonté d'une centaine d'autres de s'engager dans l'expérimentation, la sortie de la privation durable d'emploi de 3 600 personnes et la volonté exprimée par d'autres pays de l'union européenne (Belgique, Allemagne, Italie, Autriche) d'en dupliquer le modèle.*
- *Considérant les efforts déjà consentis et les espoirs suscités dans les territoires où ce dispositif est mis en œuvre, ou est en voie de l'être comme à Epinay-sous-Sénart,*

En cohérence avec la position explicitée officiellement le 2 octobre 2023 par les membres fondateurs et partenaires de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, notre communauté d'agglomération demande au Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion d'abonder de 20 millions d'euros l'enveloppe allouée à l'expérimentation pour 2024. Seule cette rallonge budgétaire sera de nature à garantir aux acteurs de cette expérimentation les moyens nécessaires à l'application de la loi que le Parlement a votée à l'unanimité en 2020.

M. le PRÉSIDENT.- Nous soutenons la candidature d'Epinay-sous-Sénart pour rejoindre cette expérimentation et vous savez qu'il y a eu un certain nombre de dispositions au niveau national qui restreignent le budget consacré à ces expérimentations. Il est donc souhaité, au travers de cette motion, d'une part que la candidature d'Epinay-sous-Sénart puisse être retenue et, d'autre part, nous appelons le gouvernement à maintenir les crédits permettant la poursuite et l'extension des territoires zéro chômeur de longue durée (20 M€).

J'espère que l'on pourrait se retrouver de façon unanime.

Mme CIEPLINSKI.- Nous remercions, Monsieur le Président, la majorité des vice-présidents concernés d'avoir accepté ce vœu proposé par le groupe Rassemblement des élus de Gauche et des Ecologistes.

M. ALLOUCH.- Je voudrais remercier les futurs votants de cette motion, remercier aussi le Président de l'Agglomération et du conseil départemental, puisqu'on a eu la visite du fonds d'expérimentation à Epinay-sous-Sénart il y a environ un mois. On les a accueillis avec Faten, il y avait François DUROVRAY avec sa double casquette, le Préfet également, et le fonds d'expérimentation, qui connaît un peu l'histoire, n'a jamais vu un territoire aussi mobilisé pour l'obtention de l'habilitation.

Si les 20 M€ supplémentaires ne sont pas mis sur la table, le projet d'Epinay-sous-Sénart est clairement en danger. Il y a un vrai sujet. Malheureusement aujourd'hui, les amendements transpartisans ont été adoptés, dont un a été adopté la semaine dernière, sauf que demain si cela passe par un 49.3, l'amendement se fera dans la foulée parce que le ministre du Travail ne veut pas du territoire zéro chômeur.

Merci à l'Agglomération pour le soutien sous la forme d'un vœu, qui fait chaud au cœur dans ce genre de combat et d'incertitudes.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne rajoute pas au débat, mais la lutte contre le chômage et le retour à l'emploi ne se fait pas par un simple claquement de doigts et à la seule vue d'un taux de chômage qui baisse - c'est heureux -, mais il y a un certain nombre de nos concitoyens qui doivent être accompagnés et c'est l'objectif notamment de territoires zéro chômeur.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la motion, qui est adoptée à l'unanimité.)

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

M. CARRÈRE.- Concernant la décision 2020-174, une subvention a été attribuée à l'association Léa pour un montant de 9000 € dans le cadre de Politique de la Ville 2023. Nous voulions avoir un

point sur la situation de l'association. Il y a un sujet d'actualité mais comme on a déjà eu un peu le débat, si on peut essayer de faire un point rapide.

M. le PRÉSIDENT.- L'association est soutenue par l'Agglomération principalement sur des opérations très ciblées et pour un montant très limité. L'essentiel des subventions sont accordées par l'Etat et, comme vous le savez, l'association Léa fait face à des difficultés financières qui sont plutôt liées à sa relation avec l'Etat, puisque concrètement sollicitée directement ou indirectement par l'Etat pour la prise en charge de femmes victimes de violence, l'association a été amenée à prendre un certain nombre de dispositions et à aller au-delà de son champ et à prendre un risque, sans doute inconsidéré.

J'avais alerté l'Etat, à la demande des maires puisqu'on avait eu un échange sur le sujet il y a trois ou quatre ans, sur le risque qu'il prenait. J'ai le souvenir d'un courrier que nous avons fait et d'une réponse de M. Jalon disant « Circulez, il n'y a rien avoir ». Malheureusement, les difficultés se sont accrues, le constat est partagé par tout le monde. Une réunion s'est tenue il y a de cela quelques semaines avec les financeurs et l'association pour voir de quelle manière l'association pouvait présenter un plan de redressement. J'ai été sollicité avec ma double casquette de président de département et de président de l'Agglomération. Il se trouve qu'un courrier a été signé par le préfet, que j'ai refusé de cosigner, à destination de l'association pour l'inviter à prendre un certain nombre de dispositions.

J'ai refusé de cosigner ce courrier estimant que je n'étais pas concerné, ni par le département ni par l'Agglomération, au titre des subventions accordées. C'est un sujet entre l'Etat et Léa. Nous espérons que les échanges nourris qu'il y a aujourd'hui entre ces deux institutions permettront d'assurer un fonctionnement pérenne de l'association, de qualité et de revenir à un fonctionnement j'allais dire « normal ».

Mme CIEPLINSKI.- (*Hors micro*).

M. le PRÉSIDENT.- Je l'ai lu mais je ne l'ai pas signé. J'ai eu un échange oral avec le préfet hier sur le sujet et je lui ai dit : « Je vous ai alerté il y a deux ou trois ans, votre prédécesseur n'avait pas suivi. Vous êtes gentil aujourd'hui de vouloir me faire signer un courrier alors que je ne suis pas concerné ».

J'ai lu en diagonal le courrier, je ne pense pas qu'il soit public et je ne suis même pas convaincu que l'association l'ait reçu. C'est un courrier qui, suite à la réunion, l'invite à prendre un certain nombre de dispositions pour revenir dans le droit chemin, quand je dis droit chemin, vous comprendrez que j'utilise ce terme de la façon la plus neutre possible.

L'enjeu est que la politique publique assurée par cette association puisse être poursuivie dans de bonnes conditions et au bénéfice des femmes victimes de violence. C'est cela le sujet pour nous. Vous me permettrez de ne pas en dire davantage à ce stade. La presse en a fait l'écho, c'est une situation suivie de près.

↓ QUESTIONS ORALES

Question 1 - Organisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire au 1^{er} janvier 2024 :

Nous avons alerté à plusieurs reprises sur la nécessité d'anticiper la mise en œuvre de cette obligation légale au 1^{er} janvier 2024, quelles seront les modalités concrètes de tri à la source des déchets végétaux et alimentaires de l'Agglomération et quelles sont les dates et modalités de communication aux habitants ?

M. le PRÉSIDENT.- Concernant la mise en œuvre des biodéchets, lorsqu'on parle de biodéchets, on parle à la fois les déchets végétaux mais aussi des déchets issus de la restauration.

S'agissant des déchets végétaux, la collecte est assurée sur l'ensemble du territoire depuis longtemps ; elle est assurée à la fois en collecte mais aussi en compostage séparé. Nous avons également la méthanisation sur le territoire du SIVOM. Par ailleurs, nous avons sur le territoire du SIREDOM un travail qui est fait pour mettre en œuvre cette collecte des biodéchets avec une expérimentation qui est déjà en cours sur notre territoire s'agissant de la restauration collective. C'est l'ensemble des déchets de la restauration collective qui est d'ores et déjà collecté.

La question se pose pour la collecte des biodéchets des ménages, qu'une expérimentation a été conduite sur certains territoires des communes du SIREDOM mais pas sur le territoire de l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, qu'il sera arrêté dans les prochains mois un dispositif par le SIREDOM qui vise vraisemblablement à mettre en œuvre une unité de tri spécifique à Vert-le-Grand. L'idée est concrètement est de ne pas mettre en place une nouvelle poubelle, mais d'inviter nos concitoyens à travers un sachet biodégradable à mettre leurs biodéchets avec les déchets verts et avoir un tri mécanique à Vert-le-Grand.

C'est un dispositif en cours d'expérimentation, qui semble pertinent et qui sera généralisé s'il est vraiment jugé pertinent.

Je vous ai parlé du territoire du SIREDOM. Pour le territoire du SIVOM, c'est la méthanisation qui est déjà mise en œuvre. Il n'y a pas de changement sur le territoire du SIVOM, mais il y a des questions budgétaires qui sont regardées de près sur le territoire du SIREDOM. Ce ne sera pas mis en place au 1^{er} janvier. On espère dans le courant de l'année 2024 ou plus tard peut-être ?

Mme LANDRAU.- Été 2025.

M. le PRÉSIDENT.- On respecte la loi ne serait-ce qu'avec la collecte déjà des déchets collectifs, de la restauration collective.

Question 2 - Projet de port HAROPA à Vigneux-sur-Seine :

L'Établissement public d'État portuaire unique de la Seine, HAROPA PORT, qui gère les ports du Havre, Rouen et Paris, projette de développer un port industriel et multimodal à Vigneux-sur-Seine en face de l'écluse d'Ablon-sur-Seine sur un site dont il est propriétaire. Comme le projet de pont routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine, dont il est un projet connexe, le port industriel de Vigneux-sur-Seine a été imaginé il y a des dizaines d'années. Or, le développement industriel d'hier ne répond plus aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Nous sommes inquiets des conséquences de ces projets sur l'environnement et la qualité de vie pour les riverains mais aussi pour l'ensemble des habitants de notre agglomération.

Quelle est la position de l'Agglomération sur ce projet ?

M. le PRÉSIDENT.- Les démarches entreprises aujourd'hui par un cabinet sont entreprises à la demande du maire de Vigneux-sur-Seine, qui avait demandé que la démarche soit faite de façon la plus transparente possible. A ce titre, deux collaborateurs de l'Agglomération ont échangé avec le cabinet qui a été missionné par HAROPA le 27 octobre dernier. Au niveau de l'Agglomération et en accord avec la ville de Vigneux-sur-Seine, tout projet sur le territoire du Port autonome de Vigneux-sur-Seine doit obéir à trois critères :

Premier critère, le respect de l'environnement, vous savez que Montalbot est un espace naturel sensible, qu'une activité peut générer des nuisances et que ces nuisances doivent être maîtrisées.

Deuxième critère, d'avoir des flux maîtrisés et donc avoir une activité qui ne génère pas de logistique, tout dépend de la nature de l'activité, c'est là l'enjeu principal, en fonction des préconisations d'HAROPA, il peut y avoir des activités économiques qui génèrent des flux et d'autres qui en génèrent moins. La deuxième condition de l'accord du territoire, c'est que ce soit une activité économique qui gère des flux limités. Je pense que je suis assez clair dans mon expression, même si je n'utilise pas tous les termes.

Troisième critère, que cela génère la création d'emplois et d'emplois locaux.

Je crois pouvoir dire en complément, et en restant fidèle aux échanges que j'ai pu avoir avec Thomas CHAZAL sur le sujet, Port autonome de Paris avait des projets beaucoup plus importants, qui n'ont jamais abouti parce qu'il y a eu aussi le PPRI, il y a eu des contraintes extrêmement fortes. HAROPA aujourd'hui, légitimement, et je pense que cela peut être aussi un intérêt pour le territoire, souhaite valoriser ce terrain, qu'il peut y avoir du sens à avoir une activité économique liée à la Seine mais, encore une fois, cela doit respecter les trois critères que j'ai indiqués tout à l'heure.

M. PRIVAT.- J'ai reçu SYSTRA lundi. Il faut savoir que j'ai vécu ce projet et j'ai eu des réunions en 1997 à Vigneux-sur-Seine, sachant que j'étais élu depuis 1995. A l'époque, je ne sais pas s'il en sera de même à l'avenir, ils prévoient l'arrivée de barges. Pour décharger une barge, il fallait 300 camions. A l'époque, ils nous disaient qu'ils allaient mettre 5 barges par jour certains jours, ce qui veut dire 1 500 camions. J'ai dit à l'ingénieur que ce n'était pas 1 500 camions mais 3 000, parce que le camion fait un aller et retour.

Ils avaient prévu de faire une sorte d'autoroute le long du port avec deux sorties d'étranglement, une sur Vigneux-sur-Seine et une sur Draveil. Il faut savoir que ce site est un poumon vert dans l'Essonne. Entre Vigneux-sur-Seine jusqu'à Corbeil, c'est un poumon vert et on va le détruire ? Pourquoi ? Parce que le Grand Paris en face a construit tout le long et il n'y a pas un poumon vert en face du côté Athis-Mons, Ablon-sur-Seine, etc. J'ai dit à cet ingénieur que j'étais contre ce projet. Il ne m'a pas répondu quand je lui ai posé des questions assez embarrassantes sur ce que j'ai vécu en 1997. Il m'a dit : « *Oui, mais ça ne sera pas autant* ». Une barge, désolé, c'est 300 camions, ou alors ils vont réduire les barges.

M. le PRÉSIDENT.- Richard a parfaitement raison de rappeler le projet de 1997 et les conséquences du projet de 1997. Aujourd'hui, le projet d'HAROPA consisterait à la production d'énergie propre sur le terrain. Je pense que l'on peut tous regarder avec bienveillance un enjeu de cette nature. Evidemment, il y a un enjeu de décarbonation du transport fluvial au même titre que les autres transports mais, effectivement, la nature de l'activité doit être en lien avec le fluvial et ne doit pas entraîner des mouvements. Si concrètement on a la production de l'hydrogène, ce qui peut être une hypothèse, il faut que ce soit de l'hydrogène destiné au transport fluvial et pas de l'hydrogène destiné à d'autres transports et avec des flux de camions qui seraient préjudiciables au territoire.

Pour l'instant, nous en sommes aux prémices des échanges et vous avez compris les garde-fous que le territoire pose par rapport à ce projet.

Question 3 - Changement de délégataire pour la distribution d'eau potable :

Quelle communication auprès des habitants est prévue pour le changement de délégataire distribution eau potable et quel est l'avenir du site de Suez à Montgeron ?

M. le PRÉSIDENT.- Je pense avoir répondu à la troisième question concernant SAUR. En termes de communication, je vous ai dit qu'il y aura un courrier mais il y aura évidemment le dossier du journal en janvier pour préciser les modifications pour les usagers. Je parlais de Suez, mais il y a la situation de Draveil avec Veolia qui est prise en compte dans les mêmes conditions.

Question 4 - Communication sur les modes de gestion en forêt :

Nous avons à plusieurs reprises demandé des efforts de communication auprès des habitants sur les modes de gestion de la sylviculture en forêt en Sénart, il y a beaucoup d'inquiétudes des effets à la fois paysagers et sur la biodiversité, qu'est-ce qui a été mis en œuvre ?

M. le PRÉSIDENT.- La charte forestière de Sénart a été votée au dernier Conseil Communautaire. Nous avons également en partage les mêmes inquiétudes et les mêmes interrogations que vous sur la communication sur la gestion sylvicole et qu'il y a dans cette nouvelle charte, qui sera signée le 27 novembre prochain, suite au vote de notre Conseil Communautaire, des dispositifs qui doivent être mis en œuvre pour permettre d'améliorer la communication sur la gestion sylvicole de la forêt, mais il faudra que l'on soit vigilant sur la mise en œuvre. Je crois pouvoir dire que nous partageons vos préoccupations.

J'espère avoir été le plus concis possible, même si le Conseil Communautaire a été long, mais les débats ont été riches et les sujets importants.

Notre prochain Conseil Communautaire aura lieu le 14 décembre.

Merci.

(La séance est levée à 22 h 55.)



Nicole LAMOTH
Conseillère Communautaire
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département